



**Projet d'appui à la Gouvernance,
l'Insertion et la Formation agricole et
rurale dans la Tshopo (GIFT)**

République Démocratique du Congo

Réf. Enabel : COD2100311

Table des matières

Acronymes	4
1 Résumé de l'Action	6
2 Contexte de l'Action	7
2.1 Contexte général.....	7
2.1.1 Le secteur de la Formation Agricole et Rurale.....	7
2.1.2 Une offre de FAR en panne de connexion avec les besoins et le potentiel du secteur agricole et rural.....	8
2.2 Le contexte socio-économique	9
2.2.1 L'agriculture, l'élevage et la pêche au cœur de l'économie de la Tshopo.....	9
2.2.2 Des opportunités de revenus relativement limitées	10
2.2.3 Spécificités liées aux hommes et aux femmes.....	10
2.2.4 Zone d'intervention ciblée	11
2.2.5 Contexte environnemental lié aux pratiques agricoles	12
2.3 Plans et orientations stratégiques globales.....	13
2.3.1 Alignement avec les politiques nationales.....	13
2.4 Analyse des parties prenantes	14
2.5 Projets et programmes liés au sujet de l'Action	16
3 Approche stratégique de l'Action et Méthodologie	17
3.1 Stratégie de l'Action et pertinence	17
3.2 Méthodologie.....	18
3.3 Effet de levier et durabilité	19
3.4 Synergies et coordination	20
3.4.1 La complémentarité avec le programme d'appui à l'enseignement technique et à la formation professionnelle dans la Tshopo (EDUT).....	20
3.4.2 Une complémentarité fonctionnelle avec les autres partenaires de l'IFA.....	20
3.4.3 La complémentarité avec d'autres interventions soutenues par l'AFD.....	21
3.4.4 Les synergies et complémentarités avec d'autres interventions.....	21
3.5 Questions transversales :.....	22
3.5.1 Genre	22
3.5.2 Environnement	24
3.5.3 Infrastructures	25
3.5.4 Numérique	25
4 Description de l'Action.....	26
4.1 Objectifs de l'Action.....	26

4.1.1	Objectif Général :	26
4.1.2	Objectif spécifique :	26
4.2	Bénéficiaires de l'Action et lieu	26
4.2.1	Les bénéficiaires de l'action	26
4.2.2	Lieu de l'action	27
4.3	Résultats attendus et principales activités à mettre en œuvre	27
4.3.1	R1 : Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR dans la Tshopo et des instituts accompagnés sont améliorés dans une perspective sensible au genre	28
4.3.2	R2 : Les apprenants accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire	31
4.3.3	R3 : Les apprenants sont accompagnés à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes	35
4.3.4	R4 : Les instituts intègrent les besoins du territoire et développent une offre de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives	37
4.4	Durée de la mise en œuvre de l'Action	38
5	Calendrier indicatif	39
6	Modalités de mise en œuvre	41
6.1	Cadre contractuel	41
6.2	Gouvernance	41
6.2.1	Relations avec les acteurs	41
6.2.2	Comité de pilotage de l'Action	41
6.2.3	Comité de coordination technique provincial	42
6.2.4	Structure d'exécution	42
6.2.5	Appui et suivi	43
6.3	Outils de mise en œuvre	43
6.4	Suivi des résultats et rapports	47
6.5	Evaluation et audit	48
7	Risques et hypothèses	48
8	Cadre logique indicatif de l'Action	53
9	Communication et visibilité	61
10	Budget	62

Acronymes

AGR : Activité Génératrice de Revenu
ANAPI : l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
ATI : Assistant Technique International
CGE&S : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
COPIL : Comité de Pilotage
DES : Diplôme d'Etudes Supérieures
EDUT : Programme d'Education de la Tshopo
EES : Etablissement d'Enseignement Supérieur
ENABEL : Agence belge de développement
EPSP : Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
EPST : Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
ESU : Enseignement Supérieur et Universitaire
FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAR : Formation Agricole et Rurale
FEC : Fédération des Entreprises du Congo
IFA : Institut Facultaire des Sciences Agronomiques
INERA : Institut National d'Etudes et de Recherche Agronomiques
IST : Instituts Supérieurs Techniques
ITA : Institut de Technique Agricole
ITAV : Institut de technique agricole et vétérinaire
LMD : Licence-Master-Doctorat
MAPEL : Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage
MAS : Ministère des Affaires Sociales
MEPSP : Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
MEPST : Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
MESU : Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire
METPS : Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale
MFPM : Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers
MJINC : Ministère de la Jeune et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté
MOA : Maîtrise d'Ouvrage
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PAPAKIN : Programme d'Appui aux Pôles d'Approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers et maraîchers
PEQPESU : Projet d'Education pour la Qualité et la Pertinence des Enseignements aux niveaux Secondaire et Universitaire
PI REDD+ O : Programme Intégré REDD+ Oriental

PME : Petites et Moyennes Entreprises
PNSD : Programme National Stratégique de Développement
RDC : République Démocratique du Congo
REDD+ : Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation
des forêts
SENASEM : Service National des Semences
SOTEXKI : Société de Textile de Kisangani
TPE : Très Petites Entreprises
UGP : Unité de Gestion de Projet
UNIKIS : Université de Kisangani
USAID : Agence des États-Unis pour le développement international

1 Résumé de l'Action

Titre	Projet d'appui à la Gouvernance, l'Insertion et la Formation Agricole et Rurale dans la Tshopo (GIFT)
Durée de la mise en œuvre	48 mois
Zone géographique	RDC – Province de la Tshopo
Coût total	10.000.000 euros
Bailleur	AFD
Partenaire de mise en œuvre	Ministère de l'Education Primaire, Secondaire et Technique, Institut Facultaire de Yangambi (IFA)
Bénéficiaires	4 Instituts Techniques Agricoles et l'IFA
Objectif général	Contribuer au développement socioéconomique inclusif et durable de la RDC en valorisant le capital humain
Objectifs spécifiques	Contribuer, dans la province de la Tshopo, au renforcement des dispositifs de formation agricole et rurale aux niveaux technique et universitaire, en intégrant une approche transversale de réduction des inégalités filles-garçons et femmes-hommes ainsi que de promotion des pratiques agricoles durables dans l'ensemble des dimensions du projet.
Résultats escomptés	R1 – Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR et des instituts accompagnés sont améliorés dans une perspective sensible au genre
	R2 – Les apprenants accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire
	R3 – Les apprenant.e.s sont accompagnés à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes
	R4 – Les instituts intègrent les besoins du territoire et développent une offre de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives

2 Contexte de l'Action

2.1 Contexte général

La Formation Agricole et Rurale (FAR) des producteurs et productrices ainsi que des nombreux métiers du monde rural qui sont à l'amont et à l'aval de l'agriculture constitue un levier majeur pour faire face aux enjeux et préoccupations multiples de l'agriculture et des sociétés rurales. Parmi ceux-ci, trois enjeux sont particulièrement conditionnés par la qualité de la FAR : i) enjeu de souveraineté alimentaire, ii) enjeu d'insertion professionnelle et de développement de richesse et de revenu et iii) enjeu de développement de pratiques vertueuses pour l'environnement et la prise en compte des changements climatiques.

La Tshopo est une province principalement agricole avec un secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) qui domine tous les autres secteurs de l'économie et concentre la majorité des actifs à travers des activités de production, de transport, de transformation et de commercialisation. Le secteur agricole y est le principal employeur et notamment des femmes qui jouent un rôle essentiel aussi bien en amont qu'en aval des filières. En dépit de conditions naturelles et humaines favorables dont dispose le secteur agricole dans la Tshopo, la majorité de la population reste exposée à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition et la valorisation du vaste potentiel agricole reste bien en deçà des possibilités en termes de développement socio-économique des zones rurales, d'insertion des jeunes et d'autonomisation des femmes.

2.1.1 Le secteur de la Formation Agricole et Rurale

La FAR en RDC est assurée par plusieurs ministères sectoriels et acteurs institutionnels dans un contexte de manque de coordination et de vision d'ensemble. Les ministères de l'agriculture et celui du développement rural sont peu impliqués dans l'organisation de la FAR. Le MEPST et celui de l'ESU travaillent de manière cloisonnée malgré l'existence d'une stratégie sectorielle d'éducation et de formation (SSEF, 2016) tant dans le développement des filières agricoles que dans les pratiques pédagogiques.

Le territoire de la Tshopo bénéficie d'un avantage comparatif important en matière de FAR puisqu'en plus d'un réseau **de plus d'une centaine d'écoles organisant une filière technique agricole** (dénommées ITA dans ce document bien que certaines portent une dénomination formelle différente), **la Province accueille l'Institut Facultaire Agronomique (IFA) de Yangambi** qui est un acteur majeur à l'échelle nationale/internationale du niveau supérieur/universitaire (premier cycle bac+3 et deuxième cycle bac+5) de la FAR en RDC. Cette institution bénéficie d'une aura qualitative mais fait face à des enjeux majeurs dont la qualité des infrastructures de formation et les liens entre la formation et les réalités de production et du marché de l'emploi.

Les taux **de scolarisation dans la Tshopo sont estimés à 63 % dans l'enseignement primaire et 21 % dans l'enseignement secondaire** ; l'analphabétisme touche 34,8% des femmes et 20,4% des hommes (MICS, 2018). Les élèves inscrit.e.s dans les filières techniques et professionnelles, dont la FAR, représentent un effectif général de 40.330 élèves dont 26.771 garçons (66,4%) et 13.559 filles (33,6%). Le niveau d'effectivité et de qualité des enseignements des ITA n'est pas caractérisé et **le nombre d'étudiant.e.s sortant des ITA de la Tshopo est estimé entre à environ 3000 élèves par an et une centaine d'étudiant.e.s sortent de l'IFA chaque année**. Les taux de réussites sont proches de 75 % et les taux d'abandon sont de 5 % dans les ITA et de 16 % à l'IFA.

La transition secondaire – supérieur/universitaire dans la FAR n'est pas inscrite dans une continuité. Cette situation couplée au manque d'encadrement et de service d'orientation est souvent à la base de nombreux cas d'abandon ou de faible réussite de certain.e.s étudiant.e.s de la FAR au niveau supérieur et universitaire.

Au-delà de la formation initiale, **la formation continue est peu structurée et dépend de multiples initiatives non concertées** liées aux institutions de formation, aux initiatives de conseil agricoles et/ou aux ONGs et projets.

2.1.2 Une offre de FAR en panne de connexion avec les besoins et le potentiel du secteur agricole et rural

L'étude de faisabilité a souligné la faible attractivité de la FAR et sa déconnexion avec le monde du travail. Le choix de s'orienter vers les filières agricoles reste souvent une décision prise par défaut ou par manque d'alternatives surtout dans le milieu rural, peu doté en structures de formation. La population urbaine, quant à elle, accède à des structures de formation plus nombreuses et diversifiées ce qui induit une liberté de choix plus importante. Dans tous les cas, le taux de déperdition est élevé et le taux de réussite relativement faible, surtout chez les filles. Malgré le rôle prépondérant des femmes dans le milieu agricole, elles ne représentent qu'un faible pourcentage des élèves et connaissent de nombreuses difficultés d'ordre social, moral et économique qui limitent leur accès à la FAR.

Cette faible attractivité de la FAR a pour principales conséquences un exode rural massif, une grande pauvreté pour les jeunes restant en milieu rural et une ruée des jeunes vers les activités informelles (vente de crédit téléphonique, moto taxi, vente à la criée, commerce de détail de produits agricoles pour les femmes...), ce qui accroît leur vulnérabilité.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation :

- des facteurs d'ordre social tels que la **forte stigmatisation du métier d'agriculteur/agricultrice** peu valorisé et perçu comme non rémunérateur, pénible et risqué, notamment vis-à-vis des emplois « de bureau »
- des facteurs liés à la **qualité des offres de formation et à leur accessibilité** : les structures de formation sont peu attractives avec des offres de formation inadaptées, généralement majoritairement théoriques, peu en lien avec les réalités techniques et sociales actuelles et des infrastructures désuètes. Les coûts engendrés par la scolarité sont considérés comme prohibitif par de nombreuses familles qui sont poussées à privilégier la scolarité des garçons au dépend des filles ou des études généralistes (et moins onéreuses). Les faibles soutien et implication des parents dans la scolarisation de leurs enfants, surtout les filles, impacte le taux de réussite. Le manque de compétences entrepreneuriales, de gestion et d'analyse de marchés limite les opportunités d'auto-entrepreneuriat agricole,
- des facteurs liés à l'insertion professionnelle des diplômé.e.s fortement marquée par **l'absence d'opportunités d'insertion professionnelle à l'issue de la formation** technique (pyramide inversée des diplômés) en partie lié à la carence de tissu industriel (PME et TPE) en dehors des centres urbains. L'absence de dispositifs d'insertion formalisés et la forte faiblesse du système national de gestion du marché de l'emploi impactent défavorablement l'accès à l'emploi des jeunes diplômé.e.s ou qualifié.e.s. L'hyper fiscalité et la corruption importante dans le processus de création et de pérennisation des entreprises agricoles, couplées à la difficulté d'accéder aux marchés et aux financements contraignent les ambitions entrepreneuriales. Enfin, l'absence de projet d'insertion des jeunes pendant et à la fin de leur formation tend à les destiner au secteur informel.

2.2 Le contexte socio-économique

2.2.1 L'agriculture, l'élevage et la pêche au cœur de l'économie de la Tshopo

L'économie est dominée par les activités agropastorales, agricoles et forestières. Elle est marquée par la prépondérance du secteur informel. D'autres activités économiques de moindre importance sont présentes parmi lesquelles l'exploitation minière artisanale, la pêche, la chasse, pratiquées de manière artisanale. Les diverses productions de la Tshopo disposent potentiellement d'un débouché national (notamment les grands centres urbains) et international (pays limitrophes). Mais globalement, l'accès aux marchés est rendu difficile, par l'impraticabilité des routes qui engendre une rareté d'acheteurs et des coûts de transport allant de 20 à 50 % de la valeur bord champ alors que 2/3 du tonnage empruntant les voies terrestres sont le fait de commerçants à vélo.

L'agro-industrie est peu étendue et constituée de grandes plantations dont la dynamique de développement est rythmée par la demande du marché international. Il existe environ 100 à 300 anciennes plantations plus ou moins abandonnées de taille moyenne (100 à 500 ha) pour le café, le cacao, l'hévéa, le palmier à huile. L'agriculture familiale et paysanne domine et emploie 77% des femmes et 78% des hommes (FAO, 2020), principalement dans des exploitations familiales de petites tailles responsables de près de 90% de la production agricole (pré-diagnostic FAR, 2021). On note une reprise timide des cultures pérennes (café, cacao, palmier à huile, hévéa) développées en association avec les cultures vivrières dans les exploitations familiales. La grande nouveauté est l'intérêt des femmes pour ces cultures dites masculines. L'hévéa est la culture pérenne la plus développée dans le milieu paysan dans la Tshopo avec 94% des plantations appartenant aux petits exploitants. Le palmier à huile a connu une période de déclin faute d'entretien des palmeraies et du renouvellement des plants.

Les cultures vivrières sont variées, ce qui contraste avec une diversification limitée du régime alimentaire, essentiellement composé de manioc (consommé sous diverses formes) et de feuilles de manioc. On note une production importante de manioc, de banane plantain, cultures présentes dans la quasi-totalité des associations de culture. Elles constituent la base de l'alimentation et relève de la responsabilité des femmes. La patate douce, des ignames, des légumineuses (arachides, haricot, niébé) sont également cultivées. Le riz prend peu à peu le statut de culture de rente et la production est commercialisée à plus de 85%. Il n'est pas un aliment phare du régime alimentaire local, surtout en milieu rural, mais s'intègre progressivement dans les habitudes alimentaires des populations urbaines.

Les cultures maraîchères se développent en zones périurbaines, en activités complémentaires qui permet aux ménages urbains ou périurbains d'augmenter leurs revenus. Considérée comme une activité de survie pratiquée majoritairement par les femmes, la demande urbaine accroît son attractivité et de plus en plus d'hommes investissent le secteur. Dans la Province, le maraîchage est pratiqué sur un rayon de 30 à 40 km sur les axes Kisangani-Yangambi, Kisangani-Lubutu, Kisangani-Ituri, Kisangani-Banalia. Les principales spéculations maraîchères sont les suivantes : amarante, tomate, aubergine, épinard, ciboule, piment, concombre, poivron, chou, carotte, céleri. Ce secteur, malgré son potentiel de développement et d'emplois, ne bénéficie pas encore d'une offre suffisante en semences améliorées et d'appui-conseil aux producteurs et productrices.

Les techniques agricoles paysannes s'appuient principalement sur une agriculture itinérante sur brûlis qui induit une faible productivité et résilience face au changement climatique. La main d'œuvre est essentiellement familiale. Les cultures vivrières et maraîchères destinées à la vente sont commercialisées soit directement après la récolte (tubercules de manioc, feuilles

de manioc, maïs etc.) soit transformées avant d'être vendues. Il s'agit d'une transformation artisanale réalisée principalement par les femmes à travers de petites unités de transformation : décorticage de riz ou mouture du maïs en farine, transformation du manioc en farine. Une unité de production de champignons existe à Kisangani.

Comme l'agriculture, l'élevage pratiqué est davantage de type familial avec une préférence pour l'élevage de basse-cour et l'élevage porcin. Des difficultés d'approvisionnement en géniteurs performants et en quantité suffisante ont été relevées, ainsi que la prévalence et l'existence de maladies du bétail des régions tropicales qui déciment les bêtes et conduisent à l'abandon de cette activité. L'absence de service et de conseil vétérinaire rend cette activité problématique malgré un potentiel important en regard des besoins en protéines animales.

Bien que l'IFA Yangambi soit intégré dans son territoire à travers des services techniques d'appui conseil ou de mise à disposition de matériel génétique amélioré, la grande majorité des établissements de la FAR de la Province n'ont qu'un impact minime sur les populations agricoles environnantes. Le développement des capacités d'interaction et de vulgarisation est donc crucial pour ancrer les instituts dans leurs territoires.

2.2.2 Des opportunités de revenus relativement limitées

La Province de la Tshopo est caractérisée par une population jeune, à majorité féminine et paysanne. Le secteur agricole contribue pour plus de 85 % aux revenus des ménages dont la moyenne varie, selon les zones, entre des estimations de 330 à 700 US\$ par an (corrélé à l'éloignement des centres urbains). Le taux de pauvreté varie de 60 à 70%.

L'économie rurale reste peu monétarisée dès lors que les ménages disposent d'accès à la terre pour produire leur nourriture. **Les aspirations minimales de revenus monétaires des jeunes en milieu rural se situent autour de 50 à 100 US\$ par mois et par individu.**

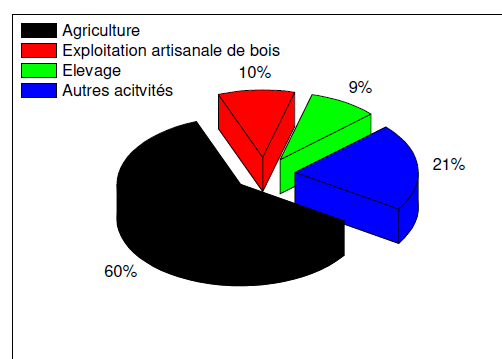


Figure 2 : Activités réalisées dans le milieu de Yaoseko sur axe Yangambi

La population urbaine est évaluée à plus de 2,3 millions d'habitants, soit 56%. L'économie urbaine est plus monétarisée et **les aspirations minimales de revenus monétaires des jeunes en milieu urbain se situent autour de 100 à 250 US\$ par mois et par individu** (selon la charge de famille et de logement).

Le développement des centres urbains offre une opportunité de revenus au secteur agricole. En effet, sur base d'une hypothèse minimaliste de dépenses quotidiennes de 0,5 US\$ par personne en alimentation (min = revenu de 1US\$/jour dont 50 % consacrés à l'alimentation) par les 2 millions d'habitants urbains, **le chiffre d'affaires quotidien alimentaire peut être estimé à un minimum de 1 millions de US\$/jour**, soit un potentiel de générer 125.000 insertions économiques à revenus décents en milieu urbain et 300.000 en milieu rural. Le développement du vivrier marchand est aussi un levier important pour faire évoluer les formes traditionnelles d'exploitation des champs familiaux.

Parallèlement, **les perspectives de revenus des diplômé.e.s du supérieur** (issu.e.s de l'IFA) sur le territoire varient en moyenne dans le secteur public de **150 à 300 US\$/mois** ; ils peuvent espérer des revenus supérieurs à **500 US\$/mois** pour des postes très qualifiés dans le secteur privé ou des ONG/projets.

2.2.3 Spécificités liées aux hommes et aux femmes

Dans la Province de la Tshopo, le niveau élevé de participation des femmes dans l'agriculture de subsistance, est un indicateur de cette prévalence de la pauvreté qui les affecte davantage que les hommes. Il reflète leur faible niveau d'accès aux ressources de production et au pouvoir décisionnel au sein du ménage, et surtout à l'éducation. Le travail agricole des femmes n'est généralement pas considéré comme une activité économique mais comme relevant de la sphère reproductive.

Les normes socio-culturelles et notamment le cadre coutumier, l'environnement politique et économique engendrent un accès plus difficile des femmes aux ressources (terre, équipement, réseaux, services agricoles (formation et information, technologie, intrants) et services financiers) et à leur contrôle, ce qui génère une productivité moyenne des agricultrices inférieure à celle des hommes.

Les normes socioculturelles pèsent sur la scolarisation des filles en général en RDC : 3,2% de filles seulement ont complété avec succès le niveau secondaire en milieu rural contre 17% en milieu urbain. Seules 0,3% de femmes en milieu rural atteignent le cycle d'enseignement supérieur. **L'accès des filles aux filières techniques est un objectif de la stratégie sectorielle de l'éducation et la formation 2016-2025.** A noter que dans le contexte rural où le niveau moyen d'instruction est bas, les hommes manifestent un complexe d'infériorité vis-à-vis des femmes plus diplômées.

Par ailleurs, **les frais de formation globaux sont plus élevés dans les filières agricoles** que dans les filières d'enseignement général (moyens nécessaires aux travaux pratiques). Dans une situation de ressources limitées, les parents privilégient l'éducation du garçon.

Le cadre d'apprentissage n'est pas toujours bienveillant vis-à-vis des filles. La prise en compte des besoins spécifiques des élèves filles par les établissements reste un défi majeur pour rendre les filières FAR attractives pour les filles. On note principalement l'absence d'une véritable politique de prévention des grossesses précoces, de santé sexuelle et reproductive et de prévention des VBG en général. Les établissements conventionnés (catholique, kimbanguiste, protestant) appliquent par ailleurs des règles morales strictes qui visent en particulier les élèves filles (exemple du renvoi en cas de grossesse qui est contraire aux directives officielles). Les problèmes de mobilité liés à l'accès aux instituts constituent également un risque pour les filles.

L'insertion professionnelle dans des modèles d'agro-entrepreneurs et/ou d'auto-emploi dans les chaînes de valeur agricoles sont particulièrement complexes pour les jeunes filles qui rencontrent de nombreuses difficultés pour accéder aux ressources et aux services appropriés.

La faible représentativité des femmes dans le corps enseignant au niveau des filières agricoles aussi bien dans les ITA qu'à l'IFA (27% du personnel enseignant en ITA et 11% à l'IFA) contribue à la faible attractivité de la FAR auprès des jeunes filles.

2.2.4 Zone d'intervention ciblée

Avec ses 200.277 km², la Tshopo est la plus vaste des provinces de la RDC, représentant 8,5 % de la superficie nationale totale du pays. Située au nord-est, la province de la Tshopo est à cheval sur l'équateur qui traverse cinq de ses sept territoires. La province s'étend sur plus ou moins 500 km du nord au sud et 655 km de l'est à l'ouest. Elle n'a aucune frontière avec l'extérieur et est caractérisée par un haut degré d'enclavement, que seul le fleuve Congo arrive à contrebalancer au travers d'un réseau important auquel se rattachent les différentes rivières qui s'y jettent.

L'intervention aura un effet structurant sur l'offre de FAR de l'ensemble du territoire de la Province. Néanmoins, elle concentrera ses interventions fonctionnelles sur un nombre limité d'institutions du territoire d'Isangi (Yangambi sur la rive droite du fleuve Congo et Yanonge sur la rive gauche du fleuve Congo) ainsi qu'à Kisangani, chef-lieu de la province qui s'étend à la fois sur la rive gauche et droite du fleuve Congo.



2.2.5 Contexte environnemental lié aux pratiques agricoles

La zone d'intervention du projet englobant les localités de Yangambi, Yanonge ainsi que la ville de Kisangani sont sous climat équatorial (Af) entraînant la prédominance de forêts denses humides. Les forêts ombrophiles sempervirentes constituent d'ailleurs le climax de cette région. La province de la Tshopo est dès lors une province où l'exploitation forestière est une activité importante.

Les potentialités de la zone permettent également aux populations locales de s'adonner à l'agriculture, l'agro-foresterie, l'élevage, la pêche mais aussi la chasse et la cueillette.

L'impact de l'ensemble de ces activités montre une dégradation constante des ressources végétales et pédologiques voire halieutiques en lien direct avec la densité démographique. Le taux moyen de perte de couvert forestier était de 4% entre 2001 et 2014.

Les systèmes agricoles itinérants d'abattis-brûlis sont prédominants malgré les efforts d'orienter les pratiques vers plus de sédentarité et d'intensification. L'impact de l'agriculture est d'autant plus conséquent que les rendements sont faibles. L'expansion des cultures itinérantes reste incontrôlée particulièrement dans la région de Kisangani. Les défrichements s'opèrent en lisière de forêt et grignotent petit à petit les aires forestières. La diminution des rendements de plusieurs spéculations agricoles oblige les producteurs à emblaver des espaces de plus en plus importants, si bien que, dans une grande partie du District de la Tshopo, l'augmentation de la production est plus le fait de l'accroissement des superficies que des performances culturales (Bolakonga Ilye et al. 2012).

La dynamique des jachères est un élément central des systèmes de production et impacte l'environnement. La forêt et les vieilles jachères fournissent un stock de fertilité recherché pour les cultures, permettant de cultiver sur plusieurs saisons et cela bien que les travaux de préparation du terrain y soient plus pénibles. Augmenter la productivité permettrait de diminuer l'impact sur l'environnement par rapport à la situation actuelle.

De manière générale, une transition des systèmes agricoles itinérant d'abattis-brûlis vers une sédentarisation progressive est préconisée par une réflexion autour du calendrier agricole (polyculture en rotation), l'introduction d'une légumineuse dans le cycle, l'intégration de l'agriculture et de l'élevage (en évitant la divagation).

Les pratiques agricoles et d'exploitation du milieu naturel forestier et des rivières sont souvent ancestrales et relèvent de la tradition. Le changement espéré en termes de pratiques sera d'autant plus difficile qu'il devra s'opérer dans un contexte socio-économique déjà difficile pour les populations qui souvent perçoivent peu l'intérêt du changement au vu des potentialités offertes par la forêt encore actuellement.

Les approches classiques d'accompagnement rural qui sont aujourd'hui tant bien que mal dispensées dans les cursus d'enseignement supérieur et universitaire du pays sont encore très majoritairement de type productiviste, et n'intègrent que très superficiellement les objectifs de gestion durable des ressources naturelles. Les cursus d'enseignement doivent être adaptés pour que des capacités nationales d'accompagnement rural « modernes » soient graduellement déployées auprès des millions de producteurs familiaux, qui demeurent actuellement emprisonnés dans des modes de production de subsistance très défavorables au maintien des massifs forestiers, et qui comptent donc bien malgré eux parmi les responsables de l'accélération des taux de déforestation en RDC (1).

2.3 Plans et orientations stratégiques globales

2.3.1 Alignement avec les politiques nationales

La FAR s'inscrit dans la vision du gouvernement pour le secteur de l'éducation en vue de « la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active ». Avec le développement du secteur éducatif, la stratégie vise à ancrer les valeurs de civisme, de moralité, de paix, de travail, de solidarité et de transparence, par l'éducation à la gestion, à la paix et à la citoyenneté, et aussi dans les pratiques de gouvernance, par l'amélioration de la transparence des budgets, des procédures d'allocation et des processus de décision, par l'encouragement des initiatives de lutte contre la corruption et la promotion de la déontologie professionnelle des agents de l'administration publique.

L'éducation et la formation relèvent du pilier 1 du Programme National Stratégique de Développement (PNSD - 2019-2023) qui concerne la valorisation du capital humain, le développement social et culturel. L'objectif est l'inclusion sociale dans la dimension de la croissance. Pour être inclusive, la croissance doit en effet impliquer dans sa réalisation comme dans la répartition de ses retombées, tous les acteurs sociaux (ménages, jeunes, femmes, nationaux, étrangers...). Pour cette inclusivité sociale, on doit prioriser les activités facilitant le développement humain par un accès massif aux services sociaux de base (alimentation, santé, éducation, habitat...).

Le secteur agricole congolais dispose potentiellement d'une grande capacité de création d'emplois, d'accroissement des revenus et d'amélioration du cadre de vie. Pour atteindre l'objectif 2 des Objectifs de Développement Durable (ODD) « Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » et le pilier 2 du PNSD, le gouvernement s'est fixé les objectifs stratégiques suivants : (i) renforcer la contribution à la croissance économique ; (ii) restaurer la sécurité alimentaire du pays ; (iii) réduire la pauvreté et la précarité dans les milieux ruraux ; (iv) accroître la production des produits vivriers et pérennes ; (v) améliorer la valeur ajoutée de la production agricole (Ministère de l'Agriculture/RDC, 2018/2019).

(1) Les études scientifiques montrent que le recul du couvert forestier dans le bassin du Congo en général, mais en RDC plus particulièrement, est avant tout la conséquence de l'expansion des activités des petits exploitants agricoles individuels dans les terroirs villageois (voir [l'étude la plus récente documentant ce processus en RDC](#)).

Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) 2014-2020, poursuit notamment les objectifs suivants : i) renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance économique et ii) réduire la pauvreté et la précarité dans les milieux ruraux. Le PNIA comprend un programme lié à la FAR intitulé « la recherche, le développement et la formation ».

La RDC a un Ministère du Genre, Famille et Enfant (MGFE) et dispose d'un cadre de référence juridique, politique et stratégique en matière de genre : une **politique nationale genre (PNG)** et une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre. L'opérationnalité de cette PNG rencontre plusieurs difficultés principalement à cause de l'insuffisance de ressources, de compétences et de connaissances sur le genre et les instruments juridiques internationaux qui régissent les droits des femmes. Le plan d'action genre, issu de la politique nationale genre (PNG), dispose d'un axe qui traite de la prise en compte des besoins des filles et des garçons dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, de la réduction du taux d'analphabétisme des adultes, de la déperdition scolaire, des droits à la santé sexuelle et reproductive et de la maîtrise de la fécondité. En ce qui concerne les femmes rurales, des actions visent à réduire la pénibilité des travaux domestiques (notamment par une plus grande implication des hommes) et l'accroissement de leur productivité.

2.4 Analyse des parties prenantes

Les parties prenantes clefs de la mise en œuvre se situeront à plusieurs niveaux :

- Des établissements de formation :
 - **Les ITA directement impliqués dans l'offre de FAR au niveau de la Province**, au travers de leurs structures et de leur personnel. Des actions transversales concerneront l'ensemble des ITA fonctionnels de la Province et **4 ITA** ont été sélectionnés pour bénéficier d'un **accompagnement de proximité**. Les 4 ITA ont été choisis en tenant compte d'un certain nombre de critères dont la démographie, la prédominance de ménages paysans, leur localisation dans diverses zones agroécologiques, le potentiel en termes de contribution à la préservation du capital forestier par l'introduction de pratiques innovantes : ITA Yanonge, ITAV Simisimi, Institut Maendeleo, ITA de Yangambi.
 - Un **établissement universitaire, l'IFA de Yangambi** aspire à devenir une université connectée aux réalités de la société et prête à apporter des solutions durables, pertinentes et efficaces aux communautés locales, nationales et régionales dans le domaine des sciences agronomiques, vétérinaires et de la foresterie. Fonctionnant sur deux sites (Kisangani et Yangambi) et doté d'une école d'application, l'IFA Yangambi possède un fort potentiel d'effet levier sur la FAR aussi bien dans les aspects techniques et économiques que ceux d'effets multiplicateurs sur l'ensemble du réseau d'offre de services à l'échelle du territoire provincial et national (actions d'appui-conseil aux acteurs/trices du monde rural, vivier de techniciens pour l'appui conseil aux opérateurs des filières et pour fournir aux ITA des formateurs qualifiés pouvant améliorer la qualité des apprentissages).
- Des jeunes élèves et étudiants fréquentant les établissements de formation et plus particulièrement dans la situation actuelle :
 - **ITAV SIMISIMI** : Nb filières agricoles : 02 (7 classes) ; Capacité d'accueil : 350 ; Effectif apprenant : 151 (54%F) ; Ratio En/El : 1/20 ; Taux abandon : 4% (40%F) ; Taux réussite : 83% (82%F)

- **ITA YANGAMBI** : Nb filières agricoles : 02 (7 classes) ; Capacité d'accueil : 350 ; Effectif apprenant : 296 (43%F) ; Ratio En/El : 1/23 ; Taux abandon : 7,9% (73,6%F)
- **ITA YANONGE** : Nb filières agricoles : 01 (4 classes) ; Capacité d'accueil : 200 ; Effectif apprenant : 141 (48%F) ; Ratio En/El : 1/12 ; Foncier : 1ha 12 ares ; Taux abandon : 0% ; Taux réussite : 78% (50,4%F)
- **ITA MAENDELEO** : Nb filières agricoles : 01 (4 classes) ; Capacité d'accueil : 200 ; Effectif apprenant : 38 (21%F) ; Ratio En/El : 7/38 soit 1/5,4 ; Taux abandon : 0% ; Taux réussite : 75% (100%)
- **IFA YANGAMBI** : Nb filières agricoles : 03 premier cycle et 6 second cycle ; Effectifs apprenants : 712 (17,8%F) ; Ratio Ens (y compris assistants)/El : 1/6 ; Taux abandon : 16,13% (19,6%F) ; Taux réussite : 13,96% session normale et 51,62% session de rattrapage.
- **Comités des parents d'élèves**
- Le Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique – **MEPST**, sera le partenaire institutionnel sur les aspects de formation technique, au travers de 2 points d'entrée particuliers au niveau provincial et national :
 - **PROVED** : dans chaque province éducationnelle, les coordinations confessionnelles et/ou associatives des ITA sont placées sous l'autorité du Directeur Provincial du MEPST (Proved). Le PROVED est chargé de coordonner la bonne marche des services et contrôler les activités pédagogiques et financières de la province éducationnelle. Le PROVED gère l'enseignement d'un point de vue administratif, pédagogique et financier. Il est chargé de mettre en application les instructions de la politique éducationnelle provenant à la fois de la hiérarchie centrale et provinciale. Les actions de l'intervention qui concerneront le renforcement des capacités pédagogiques et financières des ITA seront concertés avec le PROVED.
 - **Stratégie Genre MEPST** : un appui spécifique sera fourni au niveau central pour l'opérationnalisation de la stratégie genre du Ministère. Les agents du niveau central ainsi renforcés appuieront ensuite le niveau provincial à l'actualisation de sa stratégie qui sera ensuite déclinée et opérationnalisée au sein de chaque institut.
- Le Ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire – **MESU** sera le partenaire institutionnel sur les aspects de formation universitaire et sera représenté au travers du partenariat qui sera mis en œuvre avec l'IFA de Yangambi
- **Les autorités provinciales** qui coordonnent la mise en œuvre des actions de développement économique et éducatif d'intérêt provincial et pourront faciliter les liens entre enjeux du territoire et offre de FAR
- Les **autres services techniques provinciaux** du secteur rural, en particulier ceux relevant des Ministères de l'agriculture, du développement rural, du genre, du plan, de l'environnement,...
- Les **populations et organisations qui sont impliquées dans des activités liées à l'élevage, l'agriculture et la pêche** :
 - les producteurs et leurs familles
 - **les organisations** qui ont pour mission de représenter et développer les intérêts des producteurs et productrices (Union des producteurs de la province de Kisangani - UPDKIS,...)
- Le **secteur privé** et les organisations socioprofessionnelles **impliquées dans des activités liées à l'élevage, l'agriculture et la pêche** dont:

- les initiatives privées (auto emploi, entreprises) et les organisations socioprofessionnelles (organisations paysannes, fédérations de producteurs,...) parties prenantes des filières et chaînes de valeur agricoles et rurales (intrants, production, transformation, commercialisation et distribution, consommation), et en particulier les jeunes hommes et les jeunes femmes actifs dans ces initiatives
- les prestataires de services privés d'appui/conseil et de formation continue actifs dans la diffusion d'information aux producteurs et acteurs des chaînes de valeur
- les prestataires de services privés d'appui/conseil compétents dans le renforcement du tissu économique et l'émergence d'initiatives entrepreneuriales compétitives, y compris les initiatives d'incubation menées par la FEC (Fédération des entreprises du Congo) à l'échelle urbaine et des ONG et projets (CIFOR) à l'échelle rurale.
- Les entreprises de plus grande taille de production, transformation, commercialisation,... avec lesquelles des collaborations peuvent être développées pour l'insertion des jeunes
- Les institutions financières, dont les Institutions de Microfinance (IMFs) et les Banques
- Des **structures d'expertise** feront l'objet d'accords de partenariat spécifiques :
 - le **réseau FAR (RIFAR)** contribuera i) à la mise en réseau des organisations parties prenantes de la FAR au niveau régional (en lien avec les initiatives nationales), ii) au partage d'expériences similaires dans d'autres pays, iii) à l'amélioration des modalités et contenus pédagogiques adaptés aux besoins socio-professionnels du territoire et iv) à l'identification d'expertise issue des structures des pays membres capables d'apporter une valeur ajoutée à l'intervention
 - **I'IA/IRC-DEFIS, le CIRAD, les Universités de Liège et de Gand** contribueront à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan stratégique de l'IFA Yangambi et de ses déclinaisons thématiques, notamment en matière de gouvernance institutionnelle, de modalités et contenus pédagogiques adaptés, d'ingénierie de formation et de recherche/innovation.
- Des **ONGs** et **bureaux d'études** ayant une bonne connaissance du milieu seront mobilisés comme intervenants techniques dans des domaines pertinents pour l'atteinte des résultats. A la demande de l'AFD il sera notamment veillé à intégrer dans la mesure du possible l'expertise française en les tenant informés des publications.

2.5 Projets et programmes liés au sujet de l'Action

L'étude de faisabilité AFD a identifié différents programmes et projets liés au sujet de l'action. Le point 3.4 reprend les synergies et collaboration retenues pour la mise en place opérationnelle de l'intervention.

3 Approche stratégique de l'Action et Méthodologie

3.1 Stratégie de l'Action et pertinence

Le secteur agricole est le principal pourvoyeur d'activités socio-économiques dans la Tshopo et notamment pour les femmes qui jouent un rôle essentiel aussi bien en amont qu'en aval des filières. En dépit de conditions naturelles et humaines favorables dont dispose la zone, **la majorité de la population reste exposée à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition et le niveau de revenus monétarisé rural reste extrêmement faible** (330 US\$/ménage/an selon PRODAT). La valorisation du vaste potentiel agricole constitue un axe fort du développement économique, de la promotion de la sécurité alimentaire de sa population et de l'émancipation des femmes. Toutefois afin de renforcer les capacités de résilience climatique du territoire, un effort doit être consenti pour préserver le capital environnemental unique en développant et appliquant des approches agricoles durables.

Dans ce contexte, la FAR constitue un levier important au changement, notamment en agissant sur i) la capacité des jeunes hommes et des jeunes femmes à s'assurer une insertion socio-économique réussie et décente dans des activités liées aux chaînes de valeurs agricole, d'élevage et de pêche, ii) la capacité des ménages à améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire ainsi que la résilience climatique. Néanmoins, la FAR ne contribue pas assez à relever les enjeux aujourd'hui, notamment en regard :

- de la **faible attractivité** des métiers ruraux et des territoires ruraux
- du **faible niveau de création de valeur** malgré un parcours de formation professionnelle (employabilité/capacité d'auto-emploi/ lien-adéquation avec économie et territoire/capacité de créer de la valeur dans une approche d'exploitation familiale,...)
- du trop faible niveau de création de valeur après un parcours de formation universitaire (expérience pratique, lien-adéquation avec enjeux sociétaux et techniques d'aujourd'hui/capacité de créer de la valeur dans une entreprise,...)
- des **difficultés à accueillir** de plus en plus de jeunes arrivant annuellement sur le marché économique et des difficultés spécifiques à l'accueil des filles dans les parcours de formation ainsi qu'à l'intégration des apprentissage pratiques dans l'offre de formation
- des **liens trop faibles** entre la formation initiale et la formation continue, le conseil et l'insertion et en définitive **du cloisonnement** des parties prenantes de la FAR
- de niveaux de motivation et de capacités variables des **ressources humaines du dispositif FAR** (personnel âgé, faiblement rémunéré, déséquilibres genre, manque de référentiel face aux enjeux économiques territoriaux et de transitions techniques et écologiques).

Il est donc pertinent d'accompagner l'amélioration des dispositifs FAR existants, tant sur l'aspect qualitatif que quantitatif que du décroisonnement des actions/acteurs et du lien avec les opportunités d'insertion professionnelle à l'issue de la formation. Les changements attendus au travers de l'intervention sont basés sur les éléments suivants :

- L'offre de FAR est attractive, pertinente et de qualité, et permet d'intégrer un nombre croissant de jeunes hommes et de jeunes femmes dans des conditions d'accueil favorisant l'accès des filles, l'expérimentation pratique et l'intégration des enjeux territoriaux dont l'environnement
- La valeur ajoutée créée par le passage par la FAR permet aux jeunes filles et jeunes hommes de créer et saisir des opportunités atteignant un revenu cible mensuel de min 150 \$
- La cohérence sur l'ensemble du parcours formation-insertion est concertée au travers d'un écosystème FAR concerté (ITA-IFA-CT-Privé/OP,...)

3.2 Méthodologie

La méthode sur laquelle l'intervention entend s'appuyer sera basée sur la complémentarité des 5 dimensions d'action suivantes :

- Une **action structurante à l'échelle nationale en partenariat avec le MEPST** sur 3 sujets clefs : i) l'opérationnalisation de la stratégie genre du Ministère, ii) le développement des apprentissages pratiques (dans les lieux d'enseignement et grâce aux stages) et du décloisonnement des acteurs dans la FAR et iii) la capitalisation des interventions au niveau des ITA réalisées dans les provinces avec l'appui des différents PTF. Cette action aura pour objectif de produire des documents, outils et méthodes opérationnelles, construites en lien avec les expériences menées au niveau Provincial (approche en cascade) et les autres entités nationales parties prenantes de ces 2 sujets.
- Une **action structurante à l'échelle provinciale en partenariat avec le MEPST** et plus particulièrement les **PROVED** sur 4 sujets clefs menés au bénéfice de l'ensemble des ITA de la Province : i) mise en œuvre pratique de l'approche par compétence et intégration d'apprentissages pratiques (dans les lieux d'enseignement et grâce aux stages), ii) attractivité pour les jeunes filles, iii) intégration de l'agroforesterie, de l'agro écologie et de l'économie verte, iv) entrepreneuriat et orientation vers des insertions professionnelles décentes. En complément d'activités transversales de renforcement de capacités sur ces sujets, **des soutiens à des initiatives ponctuelles des ITA** sur ces 4 sujets clefs seront mis en œuvre.
- Une **action structurante de renforcement institutionnelle de l'IFA** basée sur un plan stratégique de l'institution et des contributions sur 5 sujets clefs dont : i) attractivité (dont questions de genre), ii) apprentissages pratiques, iii) développement du réseau FAR, iv) entrepreneuriat et orientation vers des insertions professionnelles décentes, v) gouvernance interne et externe.
- Une action structurante de partenariat avec le secteur privé pour favoriser les opportunités d'insertion professionnelle pour les élèves et les étudiant.e.s et proposer une formation adaptée au marché de l'emploi.
- Une **action opérationnelle d'accompagnement de proximité de 4 ITA** sur l'ensemble des périmètres de leurs activités liées à la FAR afin de permettre aux acteurs d'œuvrer vers un maximum d'autonomie dans les changements entrepris. Dans le cas où l'un ou l'autre des ITA présélectionnés ne manifesterait pas ou peu d'intérêt pour une démarche d'autonomisation dans les changements, un autre ITA répondant plus favorablement pourrait être sélectionné en remplacement. Cette approche d'accompagnement permettra d'expérimenter certaines actions à la base pour capitaliser les expériences qui pourront être intégrées de manière plus structurante à l'échelle provinciale et/ou nationale.

La mise en œuvre intégrera également les éléments d'une approche structurante suivants :

- L'amélioration et le développement de l'offre de FAR seront structurés au travers d'une approche de « **parcours formation/insertion jeunes** » devant les amener à atteindre une situation décente. En ce sens, l'ensemble des actions soutenues et accompagnées dans le développement de la FAR devront démontrer leur capacité à **contribuer à une perspective de revenu cible minimale de 1.800 US \$/an (150 US\$/mois – 7 US\$/jour)** pour les jeunes filles et jeunes hommes. Parallèlement les questions de stage, d'apprentissage pratique, d'orientation et d'insertion au sein du secteur économique seront intégrées aux outils et méthodes développées.

- Les changements seront soutenus par **le renforcement des capacités au travers de la mobilisation de ressources financières et non financières** qui viendront appuyer le positionnement des acteurs nationaux et des partenaires au développement. L'expertise mobilisée en appui au processus sera prioritairement basée sur les acteurs provinciaux et nationaux, les ressources d'ENABEL, l'expertise belge et française en matière de FAR ainsi que le réseau international FAR. Les appuis seront basés sur une approche participative, collaborative et inclusive.
- Les niveaux budgétaires des écoles et de revenus des enseignants et autres acteurs de mise en œuvre de la FAR étant relativement faibles en termes monétaires, l'intervention veillera particulièrement à **ne pas générer des situations contreproductives de décalages trop importants entre les moyens mis en œuvre et les réalités des structures et des personnes accompagnées**. L'approche « do not harm » veillera notamment à responsabiliser progressivement les acteurs et structures accompagnées dans les changements souhaités.

3.3 Effet de levier et durabilité

Les hypothèses qui permettront d'augmenter l'impact des acquis de l'action sont basées sur les éléments majeurs suivants :

- Des dispositifs FAR décloisonnés vont permettre une complémentarité vertueuse des approches, associant l'IFA à un réseau d'ITA ainsi qu'à des dynamiques nationales. L'approche favorisera également les échanges d'expériences et de savoir-faire ainsi que la redevabilité entre acteurs locaux.
- Une approche institutionnelle favorisant l'internalisation, complète pour l'IFA, progressive pour les ITA, des processus de renforcement de capacité soutenus par l'intervention. Les institutions sélectionnées pour un accompagnement rapproché manifestent un intérêt important pour l'amélioration de la FAR et l'IFA intègre l'intervention au titre de contribution à son plan stratégique. Le soutien aux PROVED dans leur mission de formation s'inscrit dans la même approche et permettra de développer des liens plus rapprochés avec les enseignants et un changement de posture.
- Une approche des processus de renforcement de capacité qui s'appuiera sur des enseignants, professeurs, acteurs privés et associatifs volontaires pour s'engager dans des actions concrètes (pédagogie active, accompagnement pro actif des élèves, stages et insertion,...) structurantes pour les organisations ou établissements dont ils relèvent.
- Une approche des processus de renforcement de capacité qui s'appuiera sur une complémentarité d'interventions « softs » et « hard » comprenant des investissements immobiliers/équipements qui soutiendront la qualité de l'offre après l'intervention.
- Des dispositifs FAR ancrés sur une approche économique visant à inscrire les parcours jeunes dans des perspectives économiques valorisantes permettant de générer des réussites mais aussi des modèles économiques soutenables.
- Des partenariats avec le secteur privé et les représentations socioprofessionnelles des producteurs qui améliorent l'attractivité de la FAR et permettent une insertion effective des sortants.
- Des dispositifs FAR ancrés sur des connexions avec les opportunités d'insertion de l'économie territoriale ainsi qu'avec les initiatives de création de valeur dans les filières.
- Des dispositifs FAR ancrés sur une amélioration qualitative de l'offre de services qui aura comme conséquence des impacts sur la qualité et la quantité de la production agricole dans les zones ciblées.

- La promotion de systèmes productifs durables et résilients au travers de l'agro-écologie, de l'agroforesterie et de l'économie verte qui favorisera une préservation et une gestion intégrée des ressources naturelles.
- Les mesures incitatives à l'endroit des filles et des femmes favorisent leur inclusivité, leur participation et leur représentativité au sein de la FAR et des chaînes de valeur agricole de manière durable.

3.4 Synergies et coordination

3.4.1 La complémentarité avec le programme d'appui à l'enseignement technique et à la formation professionnelle dans la Tshopo (EDUT)

A travers son programme EDUT, Enabel a déjà appuyé trois Instituts Techniques Agricoles sélectionnés dans ce projet (ITA Yanonge, ITA Yangambi, ITA Simisimi). Le programme les a accompagnés dans l'amélioration de leur gouvernance notamment grâce à la définition des projets d'établissements et au déploiement de progiciel de gestion et les a renforcés pour augmenter la qualité de la formation à travers l'amélioration des infrastructures et des enseignements notamment grâce au renforcement de l'application pratique. Le projet GIFT permettra de poursuivre et d'amplifier les efforts conduits avec EDUT mais également de relier ces efforts aux autres acteurs parties prenantes de la FAR.

De plus, le projet EDUT a mis l'accent dans sa phase d'extension sur l'amélioration de l'insertion professionnelle et a développé en ce sens des liens i) avec des services de facilitation de l'installation en milieu rural (auto-emploi et/ou entrepreneuriat) et ii) avec le secteur privé (stages/salariat et/ou entrepreneuriat) au travers de partenariats avec des entreprises forestières et/ou agro-industrielles en milieu rural ainsi que du développement d'un incubateur avec la FEC. Le projet GIFT pourra donc capitaliser et bénéficier de ces dispositifs afin de contribuer à l'insertion professionnelle des sortants des instituts accompagnés.

D'un point de vue opérationnel, la transition se déroulera selon les éléments suivants : les équipes GIFT assureront la remise reprise des actions opérationnelles d'accompagnement de proximité des 3 ITA actuellement accompagnés par EDUT, cette phase permettra une capitalisation des acquis EDUT ; certaines actions financées par EDUT se termineront au plus tard en juin 2022 (ex : appui HPP pour développement des apprentissages pratiques, certains travaux infrastructurels à l'ITA Simisimi) sous la supervision des équipes GIFT.

Parallèlement, le programme PRODAT (Programme de Développement Agricole dans la Tshopo) contribue à développer de meilleurs revenus pour les ménages ruraux. Les actions liées à l'intensification agricole durable, aux technologies de transformation de produits agricoles, à l'accès au matériel génétique amélioré, aux organisations paysannes (UPDKIS), ainsi qu'aux services conseils seront des portes d'entrées importantes à capitaliser, tant en regard du lien entre la FAR et les réalités socio-économiques du territoire que des parcours d'insertion des jeunes issus de la FAR.

3.4.2 Une complémentarité fonctionnelle avec les autres partenaires de l'IFA

Avec son poids institutionnel majeur et le leadership de son équipe de direction, l'établissement bénéficie des appuis de plusieurs autres PTF, à l'instar de la Banque Mondiale dans le cadre de son projet PEQPESU et du CIFOR/UE dans le cadre du programme « FOREST » ; des appuis des projets REDD et WAVE sont également à noter. D'autres partenariats sont en discussion/préparation entre la direction et différents partenaires potentiel du redéploiement de l'institution.

L'IFA a l'ambition à court terme (au travers d'une étude de faisabilité préalable sollicitée auprès du PEE Belgique-RDC) de clarifier les éléments de dysfonctionnement entretenus avec l'Université de Kisangani d'une part (UNIKIS) et l'INERA d'autre part afin de transformer la compétition existante sur leurs patrimoines, infrastructures et mandats en une vision ambitieuse de réhabilitation de la formation agronomique en RDC (« Vision conjointe 2022-2031 de l'IFA, de l'UNIKIS et de l'INERA pour la réhabilitation de la formation agronomique sur les sites de Yangambi et de Kisangani »). La mise en œuvre de cette vision sera le cadre des soutiens de l'intervention GIFT et le partenariat institutionnel avec l'IFA sera basé sur une gouvernance transparente associant l'ensemble des partenaires de l'IFA autour de la Vision conjointe 2022-2031, de la révision du plan stratégique qui y sera liée, ainsi que des contributions de chacun à sa mise en œuvre.

3.4.3 La complémentarité avec d'autres interventions soutenues par l'AFD

Trois interventions financées par l'AFD feront l'objet d'une attention particulière dans le développement de complémentarités :

- **Réseau FAR (RIFAR)** – le réseau est soutenu par l'AFD dans le cadre de l'appui à la structuration et à la gouvernance des réseaux FAR nationaux et de l'accompagnement des initiatives émergentes des plateformes nationales. Il est actuellement constitué de **18 pays membres** dont la République démocratique du Congo qui est en cours d'intégration au réseau. L'initiative menée dans la Tshopo au travers du GIFT sera un élément catalyseur de l'entrée de la RDC dans le réseau FAR.
- **PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L'INPP** - L'INPP devrait être associée aux réflexions que GIFT va soutenir sur les curriculums de formation ainsi que sur l'offre de service de la FAR en matière de formation continue et de parcours d'insertion des jeunes.
- **PROGRAMME D'APPUI A LA MISE EN VALEUR DURABLE DES ZONES DE SAVANES ET DE FORETS DEGRADEES (SAVANES)** - Les instituts de formation ainsi que les jeunes diplômés sont potentiellement éligibles aux appuis du programme. Des conventions de stage et de formation alternée sont envisageables entre les instituts techniques et universitaires et les opérateurs économiques partenaires de Savanes ; des conventions de partenariat ou de service sont envisageables entre les instituts et Savane pour promouvoir ou étudier des innovations agricoles.

3.4.4 Les synergies et complémentarités avec d'autres interventions

Quelques interventions feront l'objet d'une attention particulière dans le développement de complémentarités :

- **PROJET D'EDUCATION POUR LA QUALITE ET LA PERTINENCE DES ENSEIGNEMENTS AUX NIVEAUX SECONDAIRE ET UNIVERSITAIRE (PEQPESU) - Banque Mondiale** – L'objectif sera d'assurer la complémentarité des appuis fournis à l'IFA en matière de pédagogie, de développement de curricula, de passage au système LMD et de contrats de performances.
- **PROJET DE FORMATION RECHERCHE ENVIRONNEMENT DANS LA TSHOPO (FORETS) – UE/CIFOR** - L'objectif sera d'assurer la complémentarité des appuis fournis et envisagés à l'IFA et aux ITA de Yangambi et Yanonge (en complémentarité avec les appuis à l'INERA Yangambi) en matière de recherche/innovation et de services aux communautés, de développement socio-économiques territorial, d'agroforesterie, d'infrastructures et de parcours d'insertion et d'incubation des jeunes.

- PROGRAMME CENTRAL & WEST AFRICAN VIRUS EPIDEMIOLOGY (**WAVE**) – **Fondation Bill et Melinda gates** – L'objectif sera de capitaliser les systèmes de bourses d'études féminines mises en place à l'IFA
- PROJET INTEGRE **REDD** DANS LES BASSINS DE MBUJI-MAYI/KANANGA ET DE KISANGANI (PIREDD/MBKIS) - Des conventions de stage et/ou de formation alternée sont envisageables à travers une convention de subsides entre les instituts et les OP soutenues.
- **Autonomisation des femmes rurales par une agriculture résiliente au changement climatique – UN** - L'objectif sera de capitaliser les bonnes pratiques et acquis du projet sur la sécurisation des droits des femmes à la terre, à l'accès aux innovations, aux financements et aux marchés dans la perspective de l'accompagnement à l'insertion des jeunes diplômées des FAR.

D'autres interventions liées à la FAR, à l'insertion et à l'entrepreneuriat des jeunes, à l'économie verte en matière d'agroforesterie et d'écologie ainsi qu'au genre pourront être identifiées en cours de mise en œuvre pour capitalisation et/ou développement de complémentarités.

3.5 Questions transversales :

3.5.1 Genre

L'action vise au travers d'une intégration ambitieuse du genre, à avoir une portée sociétale contribuant à établir un équilibre de genre plus juste au sein de la société. Elle reposera sur les quatre piliers de la PNG :

- Égalité et équité au sein de la famille
- Égalité participative dans l'économie du ménage et du marché
- Égalité en droit et en fait
- Impact genre dans toute intervention

L'action ne sous-estimera pas les difficultés d'institutionnalisation du genre au niveau des administrations publiques, des écoles et universités (professeurs, gestionnaires, agents administratifs, points focaux genre et inspecteurs), mais aussi au sein d'associations (comités de gestion, comités de parents d'élèves, gestionnaires,...) et auprès de prestataires de services qui seraient recrutés par le projet GIFT. L'incompréhension du concept du genre est à l'origine de certaines réactions d'agacement voir de rejet dans la mise en œuvre des projets. Très souvent, on note une confusion entre "genre" et "femme" et une interprétation de l'approche genre comme une démarche qui "place les hommes et les femmes dans une logique de confrontation, et non dans une recherche de relations plus équilibrées, dans l'objectif de plus d'équité et de justice" (Commission Européenne, 2014). L'intervention veillera à objectiver ses approches en tenant compte de ces aspects et en veillant à sensibiliser les membres de l'équipe de mise en œuvre et les partenaires ayant une action directe auprès des bénéficiaires du projet (ONG, associations, prestataires de services,...). Des formations spécifiques, des activités de sensibilisation, la signature d'une charte, l'évaluation en intelligence collective de l'intégration des aspects genre et de la posture des intervenants directs sur le terrain seront des voies à mettre en œuvre dans le cadre du projet.

L'intervention aura une action nationale en contribuant à l'opérationnalisation de la stratégie genre du ministère MEPST. Ses missions de gestion des établissements publics et de supervision des établissements privés seront renforcées au travers de :

- Renforcement des capacités de la cellule genre du ministère (MEPST) qui a pour mission le suivi des questions relatives à l'équité de genre et l'égalité entre les femmes et les hommes :
 - Formations spécifiques sur le plaidoyer genre dans un contexte traditionnel patriarcal et où la situation des VBG est d'une manière générale problématique
 - Appui technique pour la définition des modalités pratiques d'intégration du genre dans les cursus de formation en FAR
 - Formations en recueil et traitement de données statistiques genre (représentativité des femmes, inclusion des filles,...)
- Plaidoyer sur le genre mené au niveau des ITA dépendant du MESPT dans la Tshopo, en travaillant prioritairement avec les établissements pré-identifiés (respect des engagements pris par l'Etat)
- Enquêtes sur la santé sexuelle et reproductive et les violences de genre en milieu scolaire dans la Tshopo

Une action au niveau provincial aura pour effet de renforcer et maintenir une dynamique entre acteurs de la FAR au bénéfice d'une meilleure implémentation de la stratégie genre de l'Etat et du ministère :

- Formations ciblées et collectives d'adultes de confiance, dans les ITA et IFA et campagne d'information auprès des élèves et étudiants
- Ateliers de travail thématiques incluant inspecteurs PROVED, membres de comités de direction et enseignant.e.s mais aussi selon les thématiques inclusion des représentant.e.s de parents d'élèves et de représentants d'étudiant.e.s, actions à mener en priorité avec les ITA pré-identifiés
- La révision du plan stratégique de l'IFA prendra en compte : i) un budget sensible au genre, ii) un bilan de la mise en œuvre du cadre réglementaire spécifique de lutte contre les antivaleurs dans les milieux universitaires suivi d'un plan d'actions
- Bilan de l'action des points focaux genre de l'ITA et renforcement des capacités en fonction des conclusions

Une action locale très ciblée au niveau des 4 ITA en y développant une stratégie d'actions portant sur :

- Contribution à la mise en œuvre de la politique nationale genre au sein des établissements appuyés par :
 - Identification collective et concertée de 2 personnes de confiance « point focal genre » au sein de chaque établissement appuyé
 - Mise en réseau de ces points focaux et dynamisation de ce réseau par la tenue de rencontres régulières, groupe de partage sur les réseaux sociaux, mise en relation avec services sociaux
 - Favoriser la participation active des filles dans les organes de gestion de l'école (présence mais aussi débat et prise de décision)
- Discrimination positive d'accès à des études agricoles et/ou d'élevage et zootechnie pour les filles en cherchant à atteindre et maintenir dans le temps un équilibre filles/garçons :
 - Elaboration des projets d'établissement des ITA devant intégrer un budget sensible au genre
 - Sensibilisation des familles
 - Informations sur les études, leurs contenus et leurs débouchés
 - Prise en charge des frais de scolarité pour les filles (bourse, frais de stage) / pour contrecarrer notamment le manque de main d'œuvre des familles qui comptent sur leurs filles
 - Aménagements et entretien de toilettes spécifiques pour les filles tout en réservant des toilettes pour garçons
 - Prise en charge des frais d'examens d'état pour les filles

- Faciliter la prise en charge de transports pour les filles défavorisées (jeunes filles isolées, émanant des services sociaux, victimes avérées de violence (cf autres projets menés dans la région par ENABEL ou autre PTFs...))
- Rétention des filles dans leur parcours de formation
 - Accord avec les écoles de non exclusion des filles en cas de grossesse
 - Aménagement d'un local dédié aux femmes allaitantes
 - Conscientisation de la communauté scolaire et en intelligence collective de l'impact d'une grossesse sur le cursus de formation d'une fille
 - Entretien d'un climat de confiance et de respect mutuel entre genres au sein des établissements, sur les lieux d'activités pratiques et de stage
 - Assurer la sécurité des filles lors des déplacements vers les lieux d'activités pratiques et lieux de stage
 - Visites régulières d' « adultes de confiance » sur les lieux de stage et d'activités pratiques
- Intégration des filles dans le tissu socio-économique qui répondra à un intérêt stratégique en termes d'autonomisation et de valorisation sociale et économique et qui revalorisera les métiers des filières agricoles et de la foresterie :
 - Parcours d'insertion initié pour au moins 50 % de filles
 - Effort particulier porté par les incubateurs sur les dossiers d'entrepreneuriat des filles (lever les contraintes supplémentaires rencontrées par les filles)
 - Formation des filles sur leur place dans le monde du travail : rappel de leurs droits avec focus sur les discriminations abolies en termes d'occupation d'emplois, d'acquisition de terres, d'acquisition à des services bancaires...
 - Présentation des modalités à suivre pour faire valoir ses droits ; points focaux d'information (où ?, qui ?,...)
 - Travailler sur leurs ambitions en tant que femmes : soft skills sur la confiance en soi, groupe de paroles, « femmes inspirantes » et parcours de réussite de femmes congolaises

3.5.2 Environnement

Les risques climatiques sont principalement liés à la faible capacité de résilience des populations. Ces risques sont d'autant plus importants pour les populations rurales. Le projet, à travers les résultats 2, 3 et 4, entend favoriser la résilience climatique des foyers agricoles à travers l'appropriation de pratiques durables et ce à plusieurs niveaux :

- à travers la sensibilisation sur les impacts des pratiques anthropiques en termes de développement durable. Seront sensibilisés, questionnés et amenés à rechercher des solutions concertées et adaptées, les acteurs mobilisés dans le GIFT et certainement les enseignant.e.s, les apprenant.e.s, les personnels PROVED, les encadrants et autres acteurs d'appuis (associations, incubateurs et ONGs) mais aussi l'équipe projet ENABEL
- aux niveaux de la FAR par le développement des compétences des formateurs et la mise en œuvre de formations spécifiques et/ou complémentaires destinés aux apprenant.e.s
- sur le terrain à travers des appuis techniques décentralisés sous la responsabilité des instituts bénéficiaires et la promotion de projets professionnels à vocation agroécologique, d'économie verte et de nutrition
- au niveau de la recherche, en soutenant des travaux d'étudiant.e.s directement en lien avec les thématiques de développement durable spécifiques à la Tshopo.
- au niveau des infrastructures en veillant au respect des normes environnementales. Une attention particulière sera portée sur la valorisation des matériaux locaux et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables.

Un intérêt particulier sera apporté sur les thématiques de formation et de recherche clefs tels que : l'agro-écologie, les techniques réduisant l'impact de l'agriculture itinérante sur la forêt environnante, les semences, l'agro-foresterie, les arbres sauvages à vocation alimentaire (fruitiers, arbres à chenilles...), la connaissance des éco-systèmes forestiers et aquatiques, la connaissance des besoins en produits forestiers pour les populations, les techniques de reboisement et pépinières, l'apiculture, la pisciculture, l'économie verte, les stratégies participatives de recherche-action et suivi sur les ressources naturelles,...

3.5.3 Infrastructures

La liste des infrastructures qui seront développées/réhabilitées sera établie i) pour les ITA sur base des éléments pré-identifiés dans l'étude de faisabilité, et ii) pour l'IFA Yangambi, sur base des éléments qui seront issus de la révision du plan stratégique et du master plan infrastructure qui en découlera, tout en prenant en compte les contributions d'autres partenaires.

Les éventuels arbitrages qui devraient être réalisés pour le choix des infrastructures et équipements qui seront financés par l'intervention mettront en priorité les éléments suivants : i) conditions minimales d'accueil des élèves et de l'administration (en lien avec les des perspectives de fréquentations réalistes), ii) accueil des filles et des femmes, ii) capacité à mener des apprentissages pratiques (du laboratoire au champ ou à l'étable).

L'accès à l'électricité est un des facteurs limitants de l'amélioration de la qualité des apprentissages, de la gestion administrative, et de l'attractivité pour les élèves. L'investissement dans l'accès à l'énergie à travers le photovoltaïque sera un élément clefs des investissements infrastructurels. Les approches bioclimatiques (propriété thermique matériaux, ombrages, aérations, plantations,...) seront également considérées dans les choix techniques.

La construction de sanitaires séparés pour les garçons et les filles et l'accès à des points d'eau pour assurer de bonnes conditions d'hygiène pour permettre aux filles de mieux gérer leurs menstrues sont des points d'attention majeurs pour limiter les absences au sein des établissements d'enseignement.

Compte tenu de la nécessité de pouvoir valoriser au plus tôt les investissements infrastructurels au titre de support physique à certains changements attendus, la mise en œuvre de l'intervention priorisera les études et identifications durant la première année d'exécution afin de pouvoir clôturer les travaux au plus tard en fin de seconde année d'exécution.

3.5.4 Numérique

En matière de numérique, deux éléments de méthodologie prioritaires seront considérés :

- Au niveau des ITA, **l'implémentation du progiciel de gestion** développé en support à la gouvernance de l'ensemble des soutiens ENABEL au système éducatif. Ce progiciel, conçu pour l'enseignement technique et professionnel, comprend plusieurs modules spécifiques adaptés aux besoins du centre de formation (gestion des apprenants, gestion financière, gestion de stock, gestion infra et maintenance, insertion professionnelle, reporting,...). L'outil s'installe avec de petits serveurs qui ne consomment pas beaucoup d'énergie et peut fonctionner offline ; il faudra toutefois phaser l'implémentation avec l'accès à l'énergie (voir 3.5.3) qui permettra d'équiper l'école d'un réseau internet sans fil en solaire.

- Au niveau de l'IFA, les appuis seront menés sur base des éléments qui seront issus de la révision du plan stratégique et du **plan de transformation numérique** qui en découlera, tout en prenant en compte les contributions d'autres partenaires. L'objectif sera d'appuyer une approche numérique globale de l'institution en considérant l'opportunité de transformation à différents niveaux (gestion apprenant, ressources, finances, digitalisation des flux d'information,...). L'expérience d'ENABEL développée dans les solutions de gestion hospitalière en RDC sera capitalisée. L'approche devra être en phase avec le master plan infra ; l'implémentation, avec l'accès à l'énergie (voir 3.5.3)

4 Description de l'Action

4.1 Objectifs de l'Action

4.1.1 Objectif Général :

L'objectif général du projet d'appui à la Gouvernance, à l'Insertion et à la Formation agricole et rurale dans le territoire de la Tshopo (GIFT) est de contribuer au développement socioéconomique inclusif et durable de la RDC en valorisant le capital humain.

4.1.2 Objectif spécifique :

L'objectif spécifique du projet GIFT est de contribuer, dans la province de la Tshopo, au renforcement des dispositifs de formation agricole et rurale aux niveaux technique et universitaire, en intégrant une approche transversale de réduction des inégalités filles-garçons et femmes-hommes ainsi que de promotion des pratiques agricoles durables dans l'ensemble des dimensions du projet.

Les ambitions sont forcément de longue haleine mais plus que jamais d'actualité. Ces objectifs visent un changement structurel et progressif qui accompagne la transition de la FAR vers une insertion socio-économique réussie des apprenants dans des systèmes alimentaires durables.

4.2 Bénéficiaires de l'Action et lieu

4.2.1 Les bénéficiaires de l'action

Les bénéficiaires de l'action se situeront au niveau des institutions soutenues (IFA, ITA, PROVED, MEPST). Les établissements d'enseignement technique et universitaire seront accompagnés, au travers de leurs cadres institutionnel, pédagogique, territorial et socio-économique, à améliorer leur offre de formation agricole et rurale dans une perspective d'amélioration des capacités des jeunes hommes et des jeunes femmes à s'insérer dans l'économie des systèmes alimentaires durables. Les bénéficiaires directs sont, dans ce cadre, d'une part les élèves et étudiants qui jouiront de conditions d'apprentissage et d'insertion améliorées et d'autre part le personnel des ministères de tutelle (professeurs, gestionnaires, agents administratifs, point focaux genre, « adultes de confiance » et inspecteurs) qui seront formés et qui assureront le déploiement pédagogique et pratique du dispositif de formation et d'accompagnement.

Quatre établissements techniques (ITA Yanonge, ITAV Simisimi, Institut Maendeleo, ITA de Yangambi) sont retenus pour un accompagnement rapproché car ils possèdent un fort potentiel aussi bien dans les domaines techniques que pratiques. Dans l'ensemble, leur gouvernance est participative, avec la mise en place et le fonctionnement d'organes de

gouvernance suivant les consignes gouvernementales. Ils sont, pour la plupart, propriétaires de leurs bâtis ce qui ouvre des perspectives d'interventions sur leurs infrastructures. Ils possèdent des ressources humaines motivées par les perspectives d'intégrer un projet d'appui à la FAR. Complémentairement, des actions ponctuelles de renforcement des capacités concerneront une trentaine d'ITA supplémentaires situées dans les mêmes bassins géographiques que les 4 autres ITA.

L'IFA Yangambi représente un potentiel unique pour pouvoir construire une réponse concrète au défi que représente la modernisation de la FAR en RDC. Sa localisation au centre de la zone forestière du bassin du Congo continue à lui conférer une valeur ajoutée scientifique nationale et internationale exceptionnelle et son action est intégrée à son territoire à travers des services techniques d'appui conseil ou de mise à disposition de matériel génétique amélioré. L'IFA possède des ressources humaines et des organes de gouvernance très motivés par les perspectives de soutien à leurs ambitions de modernisation de la FAR basée sur la complémentarité et les synergies des institutions ainsi que sur la mise en œuvre de la réforme LMD dans son enseignement universitaire.

Le MEPST, au travers de ses services centraux et provinciaux, bénéficiera de renforcement de capacités sur des aspects stratégiques de son mandat.

Au total, les bénéficiaires directs sont évalués à 1500 apprenants, 100 professeurs, 100 personnes parties prenantes de la gouvernance des établissements d'enseignement technique et universitaire, 100 personnes relevant du MEPST à l'échelle nationale et provinciale et 500 personnes bénéficiaires de biens et services essentiels du projet.

Les bénéficiaires indirects sont les familles des élèves et étudiants, les agriculteurs et autres acteurs des chaînes de valeurs agricoles, pêche et élevage de la province.

L'intervention impactera également les communautés locales comme bénéficiaires indirects des services d'appui-conseil technique agricole améliorés et dont la résilience climatique est accrue.

4.2.2 Lieu de l'action

L'approche opérationnelle de l'intervention se déroulera dans la province de la Tshopo avec une concentration sur des établissements ciblés situés sur 3 pôles, à savoir la ville de Kisangani (ITA Simisimi, ITAV Maendeleo, IFA Yangambi), Yanonge (ITA Yanonge) et Yangambi (ITA Yangambi).

Les activités seront menées de manière rapprochée dans quatre instituts de formation techniques (ITA de Yangambi, ITA de Yanonge, ITA de Simisimi et Institut de Maendeleo) et un institut supérieurs/universitaires (l'IFA de Yangambi) qui serviront de référence.

Certaines activités de renforcement de capacité institutionnelle seront menées à Kinshasa.

4.3 Résultats attendus et principales activités à mettre en œuvre

Les réalisations attendues peuvent s'exprimer sous la forme de quatre grands résultats qui intègrent la question du genre et les pratiques agricoles durables de façon transverse :

- R1 : Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR et des instituts accompagnés sont améliorés dans une perspective sensible au genre
- R2 : Les apprenant.e.s accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire.
- R3 : Les apprenant.e.s sont accompagné.e.s à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes.

- R4 : Les instituts intègrent les besoins du territoire et développent une offre de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives.

Dans chacun des résultats, les activités proposées peuvent concerner plusieurs niveaux d'intervention : les 4 ITA sélectionnés, le réseau provincial d'ITA et PROVED, l'IFA Yangambi ou le MEPST au niveau national.

4.3.1 R1 : Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR dans la Tshopo et des instituts accompagnés sont améliorés dans une perspective sensible au genre

De manière générale, le renforcement de la gouvernance des 4 ITA se fera à travers un système de co-construction regroupant diverses parties prenantes, des formations pratiques et thématiques couplés au déploiement d'outils de gestion et à un accompagnement continu et rapproché de l'équipe projet, le tout en favorisant la participation active des femmes.

Le renforcement de la gouvernance de l'IFA sera mené en appui au processus de développement de sa vision initié par ses organes de gestion.

Les acteurs des territoires seront associés pour améliorer l'adéquation formation-emploi dans la gouvernance des instituts de FAR. A l'échelle du réseau provincial de 30 ITA et du PROVED, des formations thématiques seront menées et un accompagnement sera assuré.

Le niveau national sera appuyé sur quelques domaines clefs (dont la mise en œuvre opérationnelle de sa stratégie genre) en lien avec les actions pratiques menées au niveau provincial et dans les instituts.

L'appui du réseau international FAR sera mobilisé pour favoriser le décroisement des acteurs.

Activité 1.1 : Révision/élaboration des projets d'établissement inclusifs intégrant les besoins du territoire et la dynamique partenariale des acteurs FAR

- Les organes de gouvernance des 4 ITA seront assistés de manière rapprochée dans l'élaboration ou l'actualisation participative et inclusive du projet de leur établissement. Les thématiques transverses telle que l'adéquation formation/insertion décente, le genre, l'agroécologie et la résilience climatique seront placées au cœur des réflexions. L'ancrage territorial des instituts sera promu à travers la mise en place d'échanges avec les parties prenantes publiques, privées et civiles des territoires qui seront sensibilisées pour devenir des acteurs dans la conception et la réalisation des projets d'établissement.

Ces projets devront se baser sur un modèle économique durable fondé sur les besoins financiers, matériels et humains des instituts et sur un plan de financement réaliste basé sur les ressources du Ministère, les ressources propres (activités d'enseignement et de services) et les ressources de substitution fournies par des partenaires. La participation des potentiels « clients » de services (conseil/formation continue,...) seront associés afin de définir leurs besoins et des business-plans qui garantiront la pérennité des activités.

Une gestion saine et transparente des moyens humains, matériels et financiers sera promue à travers le renforcement des compétences du personnel administratif. Les modalités de gestions mises en place favoriseront la redevabilité entre catégories de parties prenantes (élèves, parents, enseignants, acteurs du territoire, Proved).

Le réseau de 30 ITA bénéficiera de formations leur permettant d'initier de manière autonome l'élaboration de projets d'établissements. Au titre de motivation, les

institutions les plus volontaires pourraient, dans ce cadre, également être appuyées au travers d'expertise mobilisable par le programme PEE Belgique-RDC.

De manière opérationnelle, la mise en œuvre sera assurée par de l'assistance technique du projet, le recrutement d'expertise en appui et en suivi au processus, des moyens nécessaires à la prise en charge des frais de co-construction et la diffusion des plans comme élément d'attractivité des institutions.

- En contribution et complémentarité avec la « Vision conjointe 2022-2031 de l'IFA, de l'UNIKIS et de l'INERA pour la réhabilitation de la formation agronomique sur les sites de Yangambi et de Kisangani » dont l'étude de faisabilité préalable a été sollicitée auprès du PEE Belgique-RDC, l'IFA sera appuyé dans la révision de son plan stratégique, notamment dans ses déclinaisons opérationnelles numérique/infra/modèles économiques/genre.

De manière opérationnelle, la mise en œuvre sera assurée par de l'assistance technique du projet, le recrutement d'expertise en appui et en suivi au processus, des moyens nécessaires à la prise en charge des frais de mobilisation et co-construction par les parties prenantes. Cette étape aboutira à l'élaboration d'une convention de subside avec l'IFA qui précisera les différentes contributions à la mise en œuvre du plan stratégique (contributions dont les moyens sont prévus dans les autres activités du GIFT et qui seront ajustés en conséquence)

- Afin d'assurer le lien entre les projets d'établissement IFA/ITA, les acteurs du territoire et les autres acteurs parties prenantes de la FAR, l'expertise du réseau international FAR (RIFAR) sera mobilisée, au travers d'une convention de subside, pour favoriser le décloisonnement inclusif et favoriser les dynamiques partenariales.

Activité 1.2 : Amélioration de la gestion administrative et financière des établissements et de l'optimisation des ressources (humaines et financière) selon une approche sensible au genre

- Les 4 ITA seront assistés de manière rapprochée dans le déploiement de l'utilisation du progiciel de gestion développé sous l'impulsion d'ENABEL pour les écoles techniques et les centres de formation professionnels en RDC. Plusieurs modules seront implantés selon les besoins du centre (gestion des apprenants, gestion financière, gestion de stock, gestion infra et maintenance, gestion de l'insertion professionnelle, gestion de kits d'insertion, reporting). Le processus d'essai vient d'être été initié par EDUT et sera amélioré dans 3 des ITA et sera complet pour le 4eme. Cette action à la base sera partagée avec les PROVED pour éventuelle extension à d'autres ITA dans le cadre d'autres interventions.

De manière opérationnelle, la mise en œuvre sera assurée par de l'assistance technique du projet et le recours au contrat cadre de développement numérique établi par ENABEL.

- Un inventaire des procédures actuellement utilisées sera effectué et aboutira à la réalisation et à l'implémentation d'un guide de procédures administratif et financier pour les 4 ITA et pour l'IFA. Des formations en gestion et en planification cibleront le personnel administratif des instituts visés qui bénéficiera d'un appui continu de l'équipe du projet pour faciliter l'intégration des outils de gestion.

Ces procédures comprendront également des plans de gestion du personnel qui intégreront des mesures pour promouvoir l'employabilité des femmes. Il sera nécessaire de mettre en place des procédures visant à identifier, accompagner et encourager les potentielles candidates, privilégier le recrutement des femmes à compétences égales, créer un environnement de travail prenant en compte les besoins spécifiques des enseignantes enceintes et allaitantes.

- L'IFA sera soutenu dans le déploiement de solutions numériques de gestion financière, administrative et ressources humaines dans le cadre de la mise en œuvre du plan de numérisation. L'expérience d'ENABEL avec des start-ups sur le déploiement de ce type d'outils dans des hôpitaux sera capitalisée.
De manière opérationnelle, la mise en œuvre sera assurée par de l'assistance technique du projet et le recours à de l'expertise et au contrat cadre de développement numérique établi par ENABEL.
- Les PROVED seront renforcés pour assurer leurs rôles de garants de la conformité et de la qualité du travail entrepris par les ITA au travers de l'assistance technique du projet, de formateurs et des moyens nécessaires à la prise en charge des frais de formation et de coaching à l'implémentation. Des cas concrets seront analysés au sein et avec le personnel des ITA.

Activité 1.3 : Amélioration de la gouvernance des instituts et de la formation agricole et rurale aux différents niveaux en favorisant la participation active des femmes

- L'assistance technique du projet (dont un expert international avec une expertise FAR plus spécifiquement centré sur le niveau universitaire) accompagnera tout au long de l'intervention les instituts dans la mise en œuvre des différents chantiers d'amélioration de la gouvernance. Afin d'éviter de mobiliser le personnel des institutions sur l'ensemble des chantiers en même temps et de disperser les efforts, il sera veillé à établir un calendrier séquentiel de mise en œuvre des améliorations.
- La participation active des femmes sera soutenue dans le cadre d'un processus continu de formation/coaching centré sur le renforcement et/ou la mise en place de cellules genre au sein des 4 ITA et de l'IFA. Ce processus débutera par un bilan genre dans chaque établissement. Ce dernier sera mené selon une méthodologie participative permettant à tous de s'exprimer, femmes comme hommes. Les résultats de ce bilan au regard des politiques en place seront partagés et diffusés et serviront de base pour la construction des plans d'actions genre et leur intégration dans les plans d'établissement (y compris budget).

Les formations des membres des cellules genre seront organisées conjointement entre les ITA et IFA et pourront notamment porter sur les éléments suivants i) existence et légitimité d'un travail sur le genre dans un établissement d'enseignement, ii) intégration du genre dans un plan d'établissement et dans le fonctionnement (y compris budget genré et suivi), iii) référence aux documents de politique nationale et de stratégie des ministères de tutelle et iv) enjeux de genre dont rôles et responsabilités des filles et des garçons au sein de la famille au regard de la réussite scolaire.

Des actions (répétées dans le temps) seront menées en interne aux établissements et également inter-établissements et permettront la conscientisation des enjeux de genre et le partage du vécu et du ressenti des filles et femmes par l'ensemble des parties prenantes (incluant au minimum comités de gestion, comités de parents, comités d'élèves/étudiant.e.s et PROVED).

Dans un contexte de VBG problématique, des adultes de confiance (2/institution) seront identifiés à l'issue d'un processus de concertation avec une majorité d'élèves filles ou d'étudiantes (au sein de la cellule genre ou pas) et seront formés pour écouter et accompagner les élèves/étudiant.e.s victimes de discrimination ou de VBG (focus sur éthique et confidentialité). Ils seront en mesure d'aider les jeunes à leur échelle et de les orienter/accompagner si nécessaire vers les services régionaux compétents.

De manière opérationnelle, la mise en œuvre sera assurée par de l'assistance technique du projet, le recrutement d'expertise en appui au processus, des moyens nécessaires à la prise en charge des frais de co-construction, de formation, d'animation et de suivi des activités.

- Un accompagnement plus large est également prévu pour promouvoir le leadership féminin. Au-delà de l'appui de l'équipe projet, des formations, du coaching et un appui à leur montée en compétences dans la pratique seront assurés par de l'expertise spécialisées. Ce parcours d'acquisition de compétences est destiné aux femmes membres des organes de gouvernance ou désireuses de les intégrer (comités de gestion, comités des parents, comités des élèves/étudiant.e.s). Un groupe de formées émanant des 4 ITA et de l'IFA sera constitué (prioritairement pour les enseignantes spécialisées en FAR).
- Au travers de moyens liés à la prise en charge de frais logistiques, la dynamique locale entre les institutions de FAR sera entretenue sur les différents chantiers d'amélioration de la gouvernance.

Activité 1.4 : Accompagnement à la définition et à l'opérationnalisation des stratégies genre au niveau central, provincial et des instituts

- Une assistance technique du projet spécifique au genre accompagnera tout au long de l'intervention les instituts et les PROVED dans la définition et l'opérationnalisation des stratégies genre.
- Le niveau central du MEPST sera appuyé par de l'expertise perlée et des moyens nécessaires à la prise en charge de frais de formation, d'actions opérationnelles, de mobilisation et co-construction par les parties prenantes, et d'interaction entre le niveau provincial pour l'opérationnalisation de la stratégie genre du Ministère et le développement des apprentissages pratiques (avec un focus sur les questions de genre). Les appuis seront coordonnés par le Secrétariat Général et concernera les directions de l'éducation et de la vie courante (DEVCO), de l'enseignement technique et professionnel (DETP) et des programmes et matériels didactiques (DPMD).

Ce processus de renforcement de capacité sera mené depuis le niveau central jusqu'au niveau provincial avec pour objectif une bonne compréhension, opérationnalisation et application à l'échelle locale. Le processus d'enrichissement des compétences se fera également depuis l'échelon local jusqu'au niveau central au travers des retours de terrain sur les pratiques, difficultés, réussites qui seront des sources de capitalisation fiables et avérées.

Les appuis perlés pourraient notamment porter sur : i) la promotion de l'employabilité des femmes dans les établissements de FAR, ii) la lutte contre la discrimination, le harcèlement et les VBG au sein des établissements et en soutien au personnel féminin, iii) l'identification et la mise en place de critères équitables pour la création de filières et d'établissements qui tiennent compte de la nécessité de résorber les disparités existantes, iv) l'élaboration d'une politique innovante d'affectation des enseignant.e.s qualifié.e.s dans les provinces déficitaires, sur la base des critères qui seront définis et des mécanismes d'incitation qui seront identifiés et mis en place en concertation avec le corps professoral et v) la définition de critères équitables d'allocation des ressources financières aux établissements sur la base des normes de qualité et d'équité

4.3.2 R2 : Les apprenants accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire

De manière générale, ce résultat concernera quatre interventions principales :

- Au sein des 4 ITA et de l'IFA, des travaux de rénovation des bâtiments existants, de construction de salles d'étude et de bureaux ainsi que d'infrastructures d'accueil des apprentissages pratiques seront entrepris. Une attention particulière sera portée à l'accès à l'énergie (électricité), à l'eau (domestique et agricole) ainsi qu'à la mise à disposition de sanitaires et de points d'eau qui prendront en compte les besoins spécifiques des élèves et étudiantes. Les instituts seront dotés de matériels pédagogiques, didactiques et pratiques genrés adaptés aux besoins d'études.
- Des appuis ponctuels en équipements didactiques seront fournis aux ITA du réseau provincial les plus motivés par des chantiers d'amélioration
- Des systèmes dédiés au renforcement de l'attractivité, de la réussite et de la rétention des élèves seront mis en place. La participation et la rétention des filles seront assurées par un service de bourses. Le personnel éducatif sera appuyé pour mettre en œuvre un système de soutien scolaire destiné aux étudiant.e.s en difficulté.
- Des modules pratiques coconstruits d'agriculture durable seront mis en œuvre pour répondre aux problématiques agronomiques locales et pour promouvoir des systèmes agroécologiques capables d'améliorer la résilience climatique des agriculteurs/agricultrices.
- La qualité de la formation sera promue à travers le renforcement des compétences des professeur.e.s qui sera assurée par des formations thématiques (pédagogie, approche par compétences intégrant le genre...) couplées à un accompagnement continu.

Activité 2.1 : Amélioration des infrastructures et du matériel didactiques et pédagogiques

- La construction/réhabilitation des infrastructures des 4ITA et de l'IFA commencera, sur base des estimations préalables de l'étude de faisabilité pour les ITA et du master plan infrastructure pour l'IFA, par des études détaillées qui définiront un plan de construction qui inclura : les travaux de constructions et de maintenances, l'accès à l'eau et à l'électricité, les équipements nécessaires ainsi que les prestations intellectuelles et autres frais divers.
Des dispositifs pérennes pour l'entretien et la maintenance des investissements seront considérés.
De manière opérationnelle, la mise en œuvre sera assurée par de l'assistance technique du projet, d'une maîtrise d'ouvrage impliquant les institutions bénéficiaires, du recrutement de prestataires et d'expertise. Afin de favoriser la rapidité des études, l'Accord Cadre de maîtrise d'œuvre dans le cadre des interventions d'Enabel dans le secteur des Infrastructures en RDC et RCA sera privilégié.
- Un inventaire du matériel pédagogique et didactique des 4 ITA et de l'IFA permettra d'évaluer les besoins de chaque institut et de définir un plan d'acquisition. Il sera important que le matériel pédagogique et didactique propose une représentation équilibrée des hommes et des femmes et qu'il ait un focus sur les pratiques durables d'agriculture ainsi que sur les liens entre les apprentissages et les perspectives d'activités à revenus décents.
- Sur base de leur motivation, évaluée au travers de la qualité des initiatives liées aux plans d'établissement, les plus performants du réseau de 30 ITA bénéficieront d'appuis en équipement didactiques favorisant le genre, les pratiques durables d'agriculture ainsi que les liens entre les apprentissages et les perspectives d'activités à revenus décents.

Activité 2.2 : Mise en place de systèmes assurant la rétention, la réussite et promouvant l'égalité

- Un système de bourses d'excellence sera proposé au niveau des élèves des 2 dernières années des 4 ITA bénéficiaires afin de promouvoir l'engagement dans la FAR. Il concernera prioritairement et majoritairement les filles (80 % des bourses seront accordées à des filles). 200 élèves des 2 dernières années, méritants et se distinguant par leurs performances seront concernés chaque année. Ces bourses permettront de couvrir les frais liés aux surcoûts de l'enseignement FAR et les frais d'inscription aux examens d'état.

Au niveau des établissements, les enseignant·e·s seront mobilisé·e·s sur un dispositif visant à accompagner les élèves en difficulté au travers de tutorat/mentoring ; l'organisation des enseignements en demi-journées donne des possibilités de développer ces systèmes de soutien scolaire.

Une facilité sociale permettant d'alléger les charges et risques liés au transport d'élèves les plus éloignées et défavorisées sera mis en place au profit d'une trentaine d'élèves pour les 4 ITA.

De manière opérationnelle, la mise en œuvre sera assurée par une convention de subside attribuée, après appel à proposition, à une organisation poursuivant des objectifs d'intérêt général coïncidant avec les objectifs de l'activité et s'engageant i) à développer des systèmes cogérés avec les ITA, ii) à une gestion du risque fiduciaire lié aux bourses, iii) sur les conditions d'une durabilité particulièrement vis-à-vis de la continuité de financement au travers d'autres sources.

- Au travers de la convention de subside, l'IFA sera soutenu dans le déploiement d'un système de bourses d'excellence dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique. L'expérience menée par l'IFA dans le cadre d'un financement antérieur (fondation Bill et Melinda Gates) sera capitalisée. Ces bourses pourraient concerner prioritairement et majoritairement les filles (80 %) à hauteur de 100 élèves des 2 dernières années par an. Ces bourses permettront de couvrir les frais liés à la scolarité et/ou à la réalisation de mémoires sur les thématiques clefs soutenues par GIFT.
- Des partenariats entre les instituts et les services de planification familiale (PF) notamment pour disponibiliser des services de PF et développer des campagnes de sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive adaptées au public adolescent et aux étudiant·e·s seront menés. La cellule genre et les services de PF mettront en place et animeront des actions visant à accompagner et autonomiser les adolescentes dans la gestion de l'hygiène menstruelle dans les établissements.
De manière opérationnelle, la mise en œuvre sera assurée par de l'assistance technique du projet et en régie avec les services de PF pour l'élaboration de supports, de fabrication et d'achat de produits d'hygiène menstruelle (y compris serviettes réutilisables), de mise en place de campagne et de diffusion.

Activité 2.3 : Enrichissement et adaptation des programmes de formation et les modules pratiques pour assurer le développement des compétences en adéquation aux enjeux économiques, agroécologiques, climatiques et aux besoins du marché de l'emploi au niveau territorial

- Les programmes de formation des ITA seront améliorés par l'intégration effective de l'APC et de la pédagogie active en vue de promouvoir des apprentissages utiles et opérationnels et de s'adapter aux réalités professionnelles des territoires. L'exercice

sera mené en lien avec le diagnostic des territoires ainsi que les études filières qui vont être conduits dans le cadre du résultat 4.

Les contenus existants pourront être améliorés ou complétés au travers d'une dynamique de co-construction avec les enseignants, les professionnels des métiers des filières et les PROVED ; des compétences externes ou de l'IFA pourraient être mobilisées. Ces améliorations seront testées et pourront faire l'objet de remontées vers le niveau central. Les améliorations veilleront à une attention particulière aux savoirs faire communautaires endogènes existants ainsi qu'aux enjeux d'environnement et de perspectives de revenus décents.

De manière opérationnelle, la mise en œuvre sera assurée par de l'assistance technique du projet.

- Au travers de la convention de subside, l'IFA sera soutenu dans l'amélioration de l'intégration de la pédagogie active dans son offre de formation. Les enrichissements et adaptations nécessaires à la mise en place de modules pédagogiques supplémentaires seront discutés dans une logique de complémentarité avec les autres acteurs du territoire œuvrant autour de l'IFA (INERA, UNIKIS, CIFOR).
- Un scan organisationnel de l'IFA sera mené afin de valider sa capacité de gestion autonome de ressources ou d'en fixer les limites.
- Sur base des travaux menés dans l'amélioration des programmes de formation des ITA, les équipes pédagogiques seront accompagnées à l'élaboration des contenus des modules de formation assorti de plans de déploiement de ces modules en articulation en lien avec le programme de formation officiel ; les capacités techniques et méthodologiques des enseignants seront renforcées pour assurer une mise en œuvre efficace de ces modules de formation, des supports de formation seront élaborés sous forme de fiches techniques adaptées aux cibles et sensibles au genre. Les 4 ITA seront accompagnées de manière rapprochée pour la mise en œuvre pratique au travers de « champs/élevages/piscicultures/unités de transformation....-écoles ».

De manière opérationnelle, la mise en œuvre sera assurée par une convention de subside attribuée, après appel à proposition, à une organisation poursuivant des objectifs d'intérêt général coïncidant avec les objectifs de l'activité et s'engageant i) à développer des systèmes cogérés avec les ITA, ii) à une gestion du risque fiduciaire, iii) à une gestion du risque technique (incompatibilité des weekends et vacances avec saisons culturelles et besoins des animaux) et iv) sur les conditions d'une durabilité particulièrement vis-à-vis de la continuité de financement au travers d'autres sources.

- L'IFA sera soutenu dans le déploiement de solutions numériques de formation agricole et rurale dans le cadre de la mise en œuvre du plan de numérisation.

De manière opérationnelle, la mise en œuvre sera assurée par de l'assistance technique du projet et le recours à de l'expertise et au contrat cadre de développement numérique établi par ENABEL.

Activité 2.4 : Renforcement de compétences des enseignants en lien avec la pratique et le développement de compétences en agroécologie, agroforesterie

- Au travers de la convention de subside du réseau international FAR, des séminaires, conférences thématiques et mises en réseau sur des thématiques techniques amélioreront la formation technique des enseignants techniques et universitaires ainsi que la mise à jour de leurs connaissances des évolutions scientifiques, techniques et technologiques. Les ressources internes aux acteurs provinciaux de la FAR et les PROVED seront associés.

- En parallèle et de manière complémentaires, des formations techniques et méthodologiques seront organisées à l'attention des PROVED et des enseignants du réseau provincial de 30 ITA ; ces formations permettront d'initier le concept de parcours de formation continue destinés aux enseignants des ITA.
De manière opérationnelle, la mise en œuvre sera assurée par de l'assistance technique du projet, le recours à de l'expertise, le renforcement des liens entre instituts techniques et universitaires et les frais liés à la logistique des formations.

4.3.3 R3 : Les apprenants sont accompagnés à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes

Les 4 ITA bénéficieront de moyens pour améliorer et renforcer leurs systèmes de stages et développer des conditions de stages intégrant une pédagogie adaptée (et non uniquement un statut de main d'œuvre gratuite) et des perspectives de métiers décents.

Les élèves des 4 ITA et les étudiants de l'IFA recevront l'assistance des cellules d'orientation/emploi en charge de les accompagner dans leurs choix académiques et professionnels. Des campagnes d'information aux métiers (et à leurs perspectives d'insertion décente) couplées à des événements de promotion du cycle post secondaire seront menés avec la participation d'acteurs des différentes catégories socio-professionnelles et assureront une meilleure visibilité sur les opportunités académiques et professionnelles locales et provinciales.

L'insertion professionnelle sera promue à travers la valorisation des stages et la réalisation et la mise en œuvre de projets professionnels d'insertion (PPDI).

Activité 3.1 : Renforcement et amélioration du système de stage permettant le développement de compétences académiques et professionnelles

- Le mapping des acteurs pouvant accueillir des stagiaires (identification de producteurs, organisations professionnelles de producteurs, transformateurs, commerçants) sera réalisé avec une ambition située entre 50 et 100 lieux d'accueil. Parallèlement, le référentiel de stages (finances, organisation, évaluation, suivi) sera établi et/ou amélioré et les acteurs y seront formés.
- De manière opérationnelle, la mise en œuvre sera assurée par de l'assistance technique du projet, le recours à de l'expertise, une co-construction avec les cellules insertion/emploi et les PROVED ainsi que les frais liés à la logistique de formation de production d'outils et de co-construction.
- Un système de bourses de stages sera proposé au niveau des élèves des ITA bénéficiaires. Il concernera prioritairement et majoritairement les filles et les garçons les plus méritants des 4 ITA. Une estimation de 175 élèves seront concernés chaque année ; le nombre, la durée et la programmation des stages seront ajustés sur base du mapping des acteurs et des référentiels mis en place. Ces bourses permettront notamment de couvrir les frais liés aux assurances, à l'encadrement pédagogique et aux surcoûts pour l'élève.

De manière opérationnelle, la mise en œuvre sera assurée par une convention de subside attribuée, après appel à proposition, à une organisation poursuivant des objectifs d'intérêt général coïncidant avec les objectifs de l'activité et s'engageant i) à développer des systèmes cogérés avec les ITA, ii) à une gestion du risque fiduciaire lié aux bourses, iii) sur les conditions d'une durabilité particulièrement vis-à-vis de la continuité de financement au travers d'autres sources.

Activité 3.2 : Mise en place effective de cellules orientation-emploi au sein des instituts en lien avec les structures du territoire

- La convention de subside relative aux bourses de stage concernera également des missions d'appui à la fonctionnalité et/ou à la mise en place des cellules orientation/emploi au sein des 4 ITA et de l'IFA. Les procédures d'orientation des élèves seront élaborées et mises en œuvre afin qu'ils puissent bénéficier d'information sur les opportunités professionnelles et académiques qui s'offrent à eux (conditions d'accès à chaque filière, débouchés professionnels potentiels, possibilités de poursuite du cursus de formation,...).
- Sur base d'une analyse des besoins, ces cellules seront équipées.
- Afin d'alimenter l'orientation des jeunes, une étude sur les potentialités d'insertion professionnelle dans la filière FAR sera menée par de l'expertise externe et mise à jour régulièrement par les cellules orientation/emploi.
- Pour offrir l'opportunité i) aux responsables des instituts universitaires et supérieurs de présenter les filières de leurs établissements, ii) aux parties prenantes des filières agricoles de présenter les réalités de leurs métiers, et iii) aux structures d'insertion de présenter leurs services (incubateurs, IMF, FEC, etc.), de journées portes ouvertes et des journées d'orientation FAR ainsi que des conférences seront organisées. Elles auront comme cibles non seulement les élèves mais aussi leurs parents. Ces événements mobiliseront des moyens liés à leur organisation ainsi que l'assistance de l'équipe GIFT.

Activité 3.3 : Développement de projets professionnels d'insertion pour favoriser l'insertion professionnelle

- L'assistance technique du projet, en co-construction avec les 4 ITA et des représentants du réseau d'ITA et des PROVED, analysera en profondeur les pistes de développement d'un système de projets professionnels d'insertion (PPDI).
- Ces projets élaborés dans le cadre éducatif seront considérés comme une formation complémentaire basée sur le volontariat des étudiants et intégreront des formations thématiques sur l'entrepreneuriat, l'approche filière, l'agroécologie ou tout autre sujet en lien avec les besoins spécifiques des PPDI. Ils permettront, à partir « d'idées d'affaire » de passer à des « projets d'affaires » comprenant des business plans simplifiés. Les enseignants impliqués seront valorisés (dont formation et coachings pour renforcer leurs capacités sur cette thématique) et les meilleurs dossiers bénéficieront de « kits d'insertion » sous forme d'accès à des services ou à du petit matériel leur permettant d'initier la mise en œuvre de leurs PPDI. L'ensemble des étudiants porteurs de PPDI seront orientés vers des structures d'insertion (incubateurs, IMF, FEC, etc.) qui pourront poursuivre la concrétisation du PPDI par incubation, accélération, ou démarrage au travers d'un accès aux services financiers et non financiers nécessaires. Des actions ciblées permettront de promouvoir les liens entre les ITA, les porteurs/ses de PPDI, les PTF et acteurs de services des territoires pour faciliter l'accès aux services financiers et non financiers nécessaires. Les kits d'insertion pourraient aussi couvrir des frais liés à du mentorat. Le suivi/évaluation de mise en œuvre des PPDI sera assuré.

De manière opérationnelle, la mise en œuvre sera assurée par une convention de subside attribuée, après appel à proposition, à une organisation poursuivant des objectifs d'intérêt général coïncidant avec les objectifs de l'activité et s'engageant i) à développer des systèmes cogérés avec les ITA, ii) à une gestion du risque fiduciaire lié aux « kits d'insertion », iii) dans un partenariat à plus long terme que la durée du projet avec les ITA et plus particulièrement en regard de la continuité de financement

au travers d'autres sources. Parmi ces autres sources, il faut noter que i) le futur programme bilatéral Belgique-RDC pourrait mettre un accent fort sur les dispositifs d'insertion, ii) le CIFOR soutien déjà des dynamiques d'incubation en foresterie et agro foresterie.

- En complément, une convention de subside sera établie avec un incubateur de la place pour des appuis et guidances spécifiques aux PPDI de jeunes relevant d'activités urbaines ainsi que pour coacher les enseignants des ITA en entrepreneuriat.

4.3.4 R4 : Les instituts intègrent les besoins du territoire et développent une offre de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives

L'IFA pilotera, en concertation avec les ITA, un diagnostic intégré du territoire et des études filières qui permettront de faire un état des lieux des enjeux et dynamiques agroéconomiques, environnementaux et sociaux à prendre en compte dans l'adéquation formation-insertion.

L'IFA et les ITA seront appuyés dans le développement d'offres de services qui contribueront à leurs modèles économiques visés au résultat 1.

L'IFA sera appuyé pour mettre en œuvre des recherche action techniques et pratiques innovantes et aménager de sites d'apprentissage sur l'agro écologie et agro foresterie

Activité 4.1 : Réalisation d'un diagnostic intégré du territoire qui alimente le plan de développement des instituts

- Au travers de sa convention de subside, l'IFA pilotera en première année du projet la réalisation d'un diagnostic intégré du territoire provincial Formation aux outils de diagnostic participatif. Les équipes pédagogiques de l'IFA seront appuyées par de l'expertise et portées en capacités pour la conduite de ce diagnostic dont la méthode devrait être basée sur la participation des enseignants de l'IFA et des 4 ITA ainsi que des élèves et étudiants (collecte des données sur le terrain et participation à la co-construction de l'analyse). Ce diagnostic permettra, entre autres, de co-construire la demande sociale et économique des territoires et de planifier les visions et actions prioritaires. Les résultats de ces diagnostics alimenteront également les thématiques de recherche-action (R&A) au profit des communautés.
- En complément et toujours au travers de sa convention de subside et selon la même méthodologie, l'IFA pilotera des études filières pertinentes dans l'objectif d'identifier les métiers porteurs et leviers d'action pour les filières présentant le plus de potentiel d'insertion décente des jeunes.

Activité 4.2 : Développement d'offre de services aux sein des instituts qui répondent aux besoins des territoires et des agriculteurs.ices et qui contribuent à la diffusion de nouvelles techniques agroécologiques

- Au travers de sa convention de subside, l'IFA sera appuyée sur le développement de services de l'IFA dans les domaines de production de semences et boutures, du conseil, d'analyses de laboratoire et de la formation continue. Les services et les modalités d'appui seront définis en veillant à l'implication des parties prenantes, en particulier des acteurs des filières, des organisations paysannes féminines et des acteurs du marché et/ou des projets qui pourront assurer la solvabilité (partielle au début, totale à terme) des « clients » de ces services.
- Au travers de l'assistance technique du projet et du recours à de l'expertise et des moyens de co-construction, les 4ITA seront soutenues dans développement de services en mettant un focus sur la formation continue qui représente une

opportunité unique de valoriser les compétences des ITA et des liens ITA/IFA. La méthodologie sera co-construite et veillera à associer des acteurs des filières, des organisations paysannes féminines et des acteurs du marché et/ou des projets qui pourront assurer la solvabilité (partielle au début, totale à terme) des « clients » de ces services.

- Au travers de sa convention de subside, l'IFA sera appuyée sur le développement d'un programme de recherche action techniques et pratiques innovantes et sur l'aménagement de recherche-action sur l'agro écologie et agro foresterie. L'objectif sera de doter l'ensemble des participants de la scène éducative IFA/ITA (professeurs, étudiants...) ainsi que les parties prenantes concernées, de pratiques agricoles durables grâce à des expériences pratiques nourries des savoirs académiques.
- Le suivi évaluation des plans d'établissement des ITA et du plan stratégique de l'IFA sera appuyé par l'équipe du projet.
- Des actions de communications et de capitalisations seront co-construites par l'équipe du projet avec les responsables IFA/ITA/PROVED dans le triple objectif : i) de favoriser l'attractivité de la dynamique positive et des perspectives de la FAR auprès des familles et des jeunes, ii) de faire remonter les acquis à l'échelle nationale (question genre, APC, réseau national FAR,...), iii) de favoriser des liens forts avec d'autres interventions pour favoriser l'insertion socio-économique décente des jeunes (développement de valeur dans les filières, incubation/accélération,...)

4.4 Durée de la mise en œuvre de l'Action

La durée de mise en œuvre de l'Action sera de 42 mois et 6 mois de clôture/capitalisation. L'ensemble des activités sera mis en œuvre pendant cette période, comprenant notamment toutes les réceptions provisoires des travaux entrepris et la clôture des conventions de subsides.

La phase de clôture de l'Action sera de maximum 6 mois. Certaines réceptions définitives auront lieu pendant cette période, de même que les activités de clôture suivantes : rédaction des rapports finaux, audit final, revue finale, transfert des biens et équipements, derniers paiements. Seule une partie de l'unité de gestion de l'Action sera maintenue sur une portion de cette période de 6 mois selon les besoins pour mener à bien ces activités de clôture.



5 Calendrier indicatif

Projet GIFT		Calendrier indicatif			
		An 1	An 2	An 3	An 4
OS : contribuer, dans la province de la Tshopo, au renforcement des dispositifs de formation agricole et rurale aux niveaux technique et universitaire, en intégrant une approche transversale de réduction des inégalités filles-garçons et femmes-hommes ainsi que de promotion des pratiques agricoles durables dans l'ensemble des dimensions du projet.					
R1: Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR et des instituts accompagnés sont améliorés dans une perspective sensible au genre					
Act 1.1	Révision/élaboration des projets d'établissement inclusifs intégrant les besoins du territoire et la dynamique partenariale des acteurs FAR				
Act 1.2	Amélioration de la gestion administrative et financière des établissements et de l'optimisation des ressources (humaines et financière)				
Act 1.3	Amélioration de la gouvernance des instituts et de la formation agricole et rurale aux différents niveaux en favorisant la participation active des femmes				
Act 1.4	Accompagnement à la définition et à l'opérationnalisation des stratégies genre au niveau central, provincial et des instituts				
R2: Les apprenants accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire					
Act 2.1	Amélioration des infrastructures et du matériel didactiques et pédagogiques				

Projet GIFT		Calendrier indicatif			
		An 1	An 2	An 3	An 4
Act 2.2	Mise en place de système assurant la rétention, la réussite et promouvant l'égalité				
Act 2.3	Enrichissement et adaptation des programmes de formation et des modules pratiques pour assurer le développement des compétences en adéquation aux enjeux économiques, agroécologiques, climatiques et aux besoins du marché de l'emploi au niveau territorial				
Act 2.4	Renforcement de compétences des enseignant.e.s en lien avec la pratique, le genre et le développement de compétences en agroécologie, agroforesterie				
R3: Les apprenant.e.s sont accompagnés à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes					
Act 3.1	Renforcement et amélioration du système de stage permettant le développement de compétences académiques et professionnelles.				
Act 3.2	Mise en place effective de cellules orientation-emploi au sein des instituts en lien avec les structures du territoire.				
Act 3.3	Développement de projets professionnels d'insertion pour favoriser l'insertion professionnelle				
R4: Les instituts intègrent les besoins du territoire et développent une offre de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives					
Act 4.1	Réalisation d'un diagnostic intégré du territoire qui alimente le plan de développement des instituts				
Act 4.2	Développement d'offre de services aux sein des instituts qui répondent aux besoins des territoires et des agriculteurs.ices et qui contribuent à la diffusion de nouvelles techniques agroécologiques				

6 Modalités de mise en œuvre

6.1 Cadre contractuel

L'Action sera mise en œuvre sous la responsabilité d'Enabel, selon ses propres règles et systèmes de gestion qui ont été évalués positivement par l'UE lors de l'audit ex-ante connu sous le nom d'« évaluation des piliers ». Par ailleurs, Enabel est également libre de choisir des règles et réglementations qui n'ont pas fait l'objet de l'évaluation ex-ante des piliers dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec la convention de contribution.

6.2 Gouvernance

6.2.1 Relations avec les acteurs

Le projet GIFT vise à encourager des processus décisionnels transparents, responsables, participatifs et efficaces à travers le renforcement des institutions publiques et les relations avec les autres parties prenantes qui favoriseront le développement d'une FAR en lien avec les enjeux économiques, territoriaux, environnementaux et de genre.

Le projet s'engage en faveur de sociétés civiles solides et d'institutions publiques performantes, afin d'élargir leur capacité d'agir au niveau de l'insertion socio-économique des jeunes dans l'économie des filières agricoles.

Dans le cadre de l'intervention, un accompagnement des institutions publiques à l'échelle nationale, régionale et locale est prévu, afin qu'elles puissent instaurer des processus de réforme et de décision transparents, responsables, participatifs et efficaces.

Les organisations de la société civile et les représentations d'élèves, d'étudiants et de parents seront mises à contribution afin d'intégrer activement les groupes d'intérêts dans la gouvernance et le développement de l'offre de formation.

Les initiatives privées seront mobilisées pour favoriser les apprentissages pratiques et intégrer les bénéficiaires de la FAR dans la vie économique. L'approche du GIFT vise à obtenir des processus de formation responsables et efficaces qui augmentent les chances d'insertion décente des jeunes dans la vie économique.

6.2.2 Comité de pilotage de l'Action

Le Comité de pilotage (COPIL) est l'instance stratégique du programme qui veillera à la supervision générale de l'Action. Il est l'autorité décisionnelle du programme et sera chargé de valider les documents liés à sa mise en œuvre (programmes de travail et rapports d'activités).

Il sera composé des membres suivants :

- Représentants provinciaux institutionnels (EPST, MESU, IFA, Ministères de l'agriculture, du développement rural, du genre, du plan...)
- Représentants des milieux professionnels (Fédération des entreprises du Congo – FEC, Union des producteurs de la province de Kisangani...)
- Représentants des partenaires techniques et financiers (PTF) : AFD, ENABEL, CIFOR...
- Représentants du comité des parents d'élèves
- Invités « es qualité » en fonction des sujets abordés

Les éléments qui guideront son fonctionnement seront les suivants :

- Fréquence : semestrielle
- Présidence : Gouverneur provincial ou son représentant
- Co-présidence : Enabel (représentant résident ou son représentant)
- Secrétariat : Equipe Projet
- Mandat : orientations stratégiques du projet, mise en cohérence avec les politiques sectorielles, suivi de la mise en œuvre des activités et de l'appropriation par les parties, validation du reporting et de la planification techniques et financiers du projet

6.2.3 Comité de coordination technique provincial

Le Comité de coordination technique traitera des aspects opérationnels du projet et rédigera des comptes rendus des sessions, à transmettre au Comité de pilotage pour informer ce dernier des avancements. Il sera composé des membres suivants :

- Directeur provincial EPST
- Recteur de l'IFA
- Représentant des équipes projets de chaque établissement concerné
- Equipe d'exécution technique ENABEL

Les éléments qui guideront son fonctionnement seront les suivants :

- Fréquence ; trimestrielle, en fonction des besoins
- Présidence : ENABEL
- Localisation : tournante dans les différents établissements concernés
- Mandat : suivi opérationnel et technique de la mise en œuvre du projet

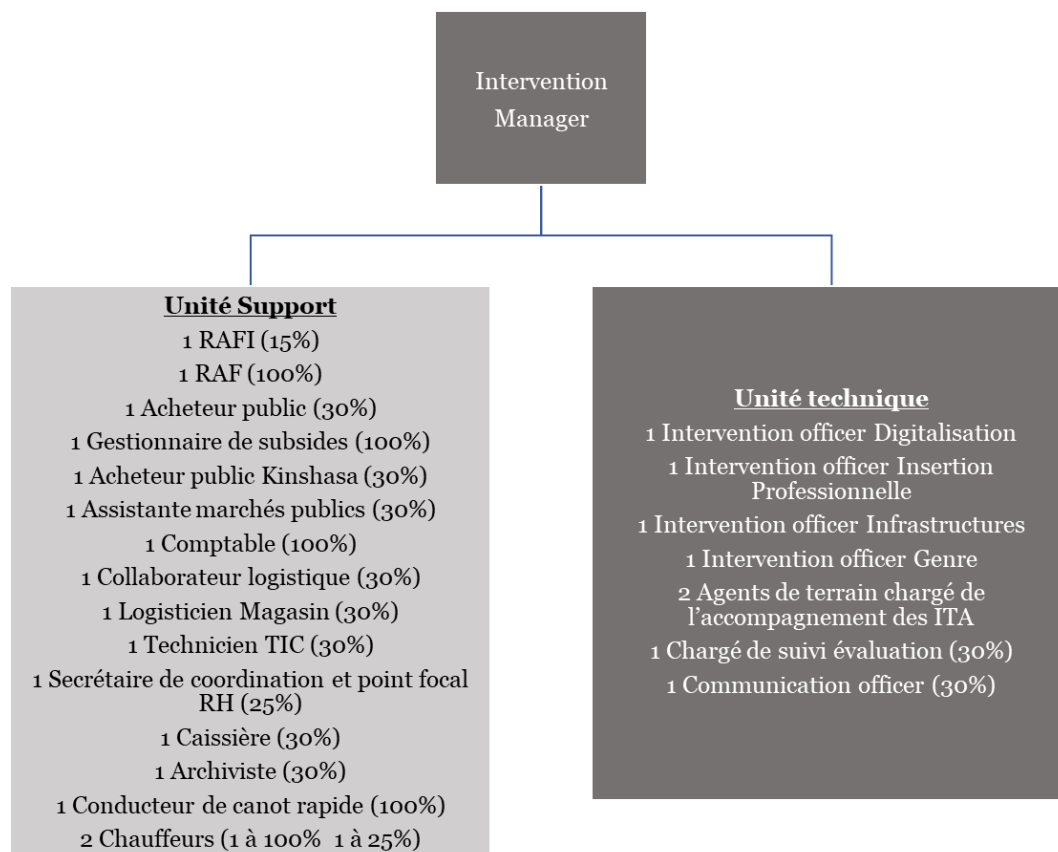
6.2.4 Structure d'exécution

L'Action sera mise en œuvre par une unité de gestion.

L'équipe technique du projet sera composée des personnes suivantes :

- Un Intervention Manager (classe 6) avec une expertise FAR avec un focus sur la coopération universitaire, la gouvernance et les aspects agronomiques
- Un intervention officer digitalisation (intervention officer classe 5),
- Un intervention officer insertion professionnelle (intervention officer classe 5),
- Un intervention officer infrastructures (intervention officer classe 5) sur 30 mois,
- Un intervention officer genre (intervention officer classe 5),
- Deux agents de terrain chargés d'accompagnement des ITA (field officer classe 4)
- Un communication officer mutualisé à 30% afin de garantir la synergie avec les autres programmes ENABEL ainsi que les exigences de l'AFD en termes de communication (intervention officer classe 5).
- Un monitoring and evaluation officer mutualisé à 30% afin de garantir la synergie entre les programmes ENABEL et ceux des autres PTF dont l'AFD. (intervention officer classe 5).

Une équipe de gestion administrative et financière mutualisé avec les autres programmes provinciaux ENABEL sera mobilisée.



6.2.5 Appui et suivi

L'unité de gestion du projet pourra compter sur une assistance ponctuelle, fournie par la Représentation de Enabel en RDC, le Siège de Enabel à Bruxelles, d'autres experts Enabel sur le terrain et/ou par des prestataires de service. Ces activités d'assistance pourront être réalisées à distance ou via des missions spécifiques afin d'appuyer les responsables du projet dans certains aspects propres à l'Action, notamment ceux liés au financement de l'AFD (aspects techniques, administratifs et financiers). Les appuis ponctuels spécifiques à l'Action sont budgétisés en tant que coûts directs, tandis que les appuis généraux et/ou non directement liés à l'Action font partie intégrante des coûts indirects présentés dans le budget.

6.3 Outils de mise en œuvre

D'un point de vue contractuel, Enabel contractualisera sur base de ses propres procédures, qui ont fait l'objet d'un « pilar assessment » de l'Union Européenne et qui seront traduites dans le Manuel de Procédures du projet. La mise en œuvre pourra prendre les formes suivantes:

- 1) La mise en œuvre directe par Enabel (principalement via l'assistance technique).
- 2) La sous-traitance via des marchés publics (services, travaux et fournitures), pour laquelle Enabel gardera son rôle d'Autorité Contractante.
- 3) L'octroi de subsides à des entités publiques et organisations privées à but non lucratif pour lesquels Enabel aura seule le rôle d'Autorité Contractante.
- 4) Le recours aux Accords Cadre de Coopération conclus entre Enabel et des entités publiques, de droit public belge ou européen (dont français)

Notons que comme dans tous ses projets de développement, Enabel veillera à impliquer les structures étatiques pertinentes dans cette action, notamment le MEPST, les PROVED, l'IFA (et à travers lui, le MESU), les ITA ainsi que les différents services provinciaux supports à l'insertion socio-économique dans les filières agriculture, élevage, forêt et pêche.

Dans le cadre de la présente action, il est notamment envisagé de signer des conventions de subsides avec les organisations suivantes :

Tableau 3 : Bénéficiaires d'octroi direct

Bénéficiaire contractant proposé	Nature de l'organisation (y compris démonstration de l'éligibilité)	Objet du subside	Budget indicatif	Motivation de l'octroi direct
IFA	Institution publique	- Mise en place d'un système de bourses d'excellence - Adaptation pédagogie active - Pilotage des diagnostics territoriaux et des études filières - Développement de services aux acteurs des filières - Développement de recherches actions sur des pratiques innovantes - Formation et réalisation des diagnostics - Réalisation d'études filières	210.000 € 55.000 € 150.000 € 226.800 € 100.000 € 100.000 € 50.000 € Total : 891.800 €	Motivation : L'IFA est un institut d'enseignement supérieur public identifié dans le cadre de ce projet comme partenaire d'exécution direct. L'IFA jouit d'un monopole de droit dans le cadre du mandat qui lui est attribué par le MESU. L'octroi est envisagé comme un financement de la réalisation d'activités liées à la mise en œuvre du plan stratégique de l'institution dans le cadre de son renforcement institutionnel ainsi que de la convergence avec l'atteinte des résultats et objectifs de l'intervention Compte tenu du montant total, l'octroi direct est envisagé sous réserve des conclusions de l'analyse organisationnelle.
Réseau FAR (RIFAR)	Acteur privé sans but lucratif d'économie sociale	- Appui au décloisonnement de la FAR - Organisation de séminaire et conférence et mise en réseau des acteurs de la FAR	90.000 € 100.000 € Total : 190.000 €	Motivation : Le Réseau international Formation Agricole et Rurale (FAR) est né de la volonté de professionnels réunis à Ouagadougou en 2005 au cours de la conférence sur la « formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale ». Le but du Réseau est de créer de l'emploi rural et de promouvoir une agriculture

				rémunératrice et durable. Il est actuellement composé de 18 pays membres. La RDC a récemment fait une demande d'adhésion au réseau. L'octroi direct est donc motivé par i) l'accompagnement de la RDC à intégrer ce réseau notamment à travers l'IFA qui sera en pointe sur ce sujet et ii) le fait qu'il s'agit d'une organisation internationale disposant d'un monopole de fait et poursuivant des objectifs d'intérêt général coïncidant avec les objectifs de l'intervention et qui envisage un partenariat à plus long terme avec les acteurs de la FAR RDC. Financement de la réalisation d'activités liées au cœur du métier de l'organisation qui est la seule disposant de ce mandat avec une envergure internationale qui permettra de nombreuses connexions avec des initiatives similaires. Convergence unique entre le mandat et l'atteinte des résultats et objectifs de l'intervention. Compte tenu du montant, un scan organisationnel par le siège ENABEL est prévu.
--	--	--	--	--

Tableau 4 : Bénéficiaires recherchés pour les conventions de subsides

Bénéficiaire contractant proposé	Nature de l'organisation	Objet du subside	Budget indicatif	Objectif recherché
A déterminer sur base d'un appel à proposition Appel à proposition 1	A déterminer sur base d'un appel à proposition	- Développement du système de bourses de stages au sein des ITA - Renforcement des cellules orientations-emploi	275.000 € 50.000 € Total : 325.000 €	Recherche d'une organisation poursuivant des objectifs d'intérêt général coïncidant avec les objectifs de l'activité et s'engageant i) à développer des systèmes cogérés avec les ITA, ii) à une gestion du risque fiduciaire lié aux bourses, iii) dans un partenariat à plus long terme

				que la durée du projet avec les ITA et plus particulièrement en regard de la continuité de financement au travers d'autres sources
A déterminer sur base d'un appel à proposition Appel à proposition 2	A déterminer sur base d'un appel à proposition	- Développement du système de bourses d'excellence et du monitoring/tutorat des élèves en difficultés au sein des ITA - Développement du système de soutien au transport pour des élèves défavorisés et éloignés au sein des ITA	150.000 € 50.000 € Total : 200.000 €	Recherche d'une organisation poursuivant des objectifs d'intérêt général coïncidant avec les objectifs de l'activité et s'engageant i) à développer des systèmes cogérés avec les ITA, ii) à une gestion du risque fiduciaire, iii) dans un partenariat à plus long terme que la durée du projet avec les ITA et plus particulièrement en regard de la continuité de financement au travers d'autres sources
A déterminer sur base d'un appel à proposition Appel à proposition 3	A déterminer sur base d'un appel à proposition	- Amélioration des outils et supports pédagogiques et didactiques et des dispositifs de pédagogies actives (apprentissage par la pratique dans des champs et dans des élevages au sein des ITA)	175.000 € Total : 175.000 €	Recherche d'une organisation poursuivant des objectifs d'intérêt général coïncidant avec les objectifs de l'activité et s'engageant i) à développer des systèmes cogérés avec les ITA, ii) à une gestion du risque fiduciaire, iii) à une gestion du risque technique (incompatibilité des weekends et vacances avec saisons culturelles et besoins des animaux) et iv) dans un partenariat à plus long terme que la durée du projet avec les ITA et plus particulièrement en regard de la continuité de financement au travers d'autres sources
A déterminer sur base d'un appel à proposition Appel à proposition 4	A déterminer sur base d'un appel à proposition	- Développement du système de mise en place des soutiens aux PDDI au sein des ITA	250.000 € Total : 250.000 €	Recherche d'une organisation poursuivant des objectifs d'intérêt général coïncidant avec les objectifs de l'activité et s'engageant i) à développer des systèmes cogérés avec les ITA, ii) à une gestion du risque fiduciaire, iii) dans un partenariat à plus long terme que la durée du projet avec les ITA et plus particulièrement en regard de la continuité de financement au travers d'autres sources

A déterminer sur base d'un appel à proposition	A déterminer sur base d'un appel à proposition	- Services d'incubation en appui aux PPDI de jeunes relevant d'activités urbaines et coaching des enseignants en entrepreneuriat	70.000 €	Recherche d'une organisation poursuivant des objectifs d'intérêt général coïncidant avec les objectifs de l'activité et s'engageant i) à développer des systèmes cogérés avec les ITA, ii) à une gestion du risque fiduciaire, iii) dans un partenariat à plus long terme que la durée du projet avec les ITA et plus particulièrement en regard de la continuité de financement au travers d'autres sources
Appel à proposition 5			Total : 70.000 €	

Du recours à de l'expertise d'institutions d'enseignement technique ou universitaire française et belges est à priori considérés dans le cadre des moyens affectés à la convention de subside avec l'IFA ou ponctuellement par la convention de subsides avec le réseau international FAR (pour le réseautage). Ainsi, dans le cadre de la coopération horizontale non institutionnalisée Enabel dispose déjà d'accords-cadres avec des structures françaises telles que le CIRAD, l'IRAM, le CIEDEL, le GRET et l'IRD qui pourront être mobilisés. Néanmoins si pour diverses raisons, ces mobilisations n'étaient pas possibles dans le cadre de ces conventions d'octroi direct (par exemple suite au screening de gestion IFA ou sur base des règles internes du réseau FAR), les moyens qui y étaient consacrés pourraient faire l'objet de conventions de subsides spécifiques avec ces organisations.

Bien que la capacité de gestion des ITA ne permettent pas au démarrage de l'intervention d'envisager une convention de subsides, il est attendu que les renforcements de capacités de gestion et de gouvernance favorisent dans la seconde partie du projet, la mise en place progressive de conventions de subsides avec les 4 ITA faisant l'objet d'un accompagnement rapproché. Cette approche sera basée sur une évaluation liée à des paliers de performances et vise à responsabiliser progressivement les instituts ; l'opportunité, la nature et les montants concernés seront à établir en cours de mise en œuvre du projet.

6.4 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action sera réalisé en continu, selon le système de suivi interne technique et financier de Enabel. Sur cette base, l'équipe d'intervention procédera à une mise à jour complète du « Monitoring Opérationnel » tous les 3 mois conformément à la politique de suivi d'Enabel. Ce Monitoring Opérationnel a pour objet de planifier l'évolution de l'intervention et de rendre compte des résultats par rapport à la planification précédente. Il contient des informations administratives et financières, ainsi que des informations sur les activités et les outputs (progrès accomplis, planification et risques) : suivi des progrès des outputs ; planification et suivi opérationnels ; gestion des risques ; suivi des décisions ; programmation et suivi financier ; planification et suivi des marchés publics, subsides et accords d'exécution.

Afin de mesurer les indicateurs du programme, Enabel réalisera une étude de base en année 1. Cette étude capitalisera les données existantes liées à l'étude de faisabilité ainsi qu'aux actions menées par le programme EDUT dans 3 des ITA qui seront appuyés.

Un rapport d'avancement annuel et un rapport final techniques et financiers seront réalisés conformément aux obligations contractuelles de la convention de financement et transmis à

l'AFD. Chaque rapport rendra compte de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

6.5 Evaluation et audit

Deux évaluations sont prévues, à mi-parcours et en début de phase de clôture. Ces évaluations seront réalisées par un prestataire externe. Elles permettent de fournir un point de vue extérieur sur la performance de l'intervention et d'analyser le processus de développement à son stade de mise en œuvre.

Les évaluations sont utilisées pour : (i) analyser s'il est nécessaire de réorienter les interventions afin d'atteindre l'objectif spécifique, (ii) fournir les informations nécessaires à la prise de décisions stratégiques, et (iii) identifier les enseignements tirés.

Des représentants de l'AFD seront invités à participer aux missions d'évaluation de la mise en œuvre de l'intervention. Les rapports finaux de ces missions seront communiqués par Enabel à l'AFD.

Quatre audits indépendants seront effectués conformément aux règles d'Enabel en la matière. L'audit vérifiera que les dépenses effectuées reflètent bien la réalité, soient exhaustives et aient été effectuées dans le respect des procédures. La firme d'audit sera certifiée (selon les standards internationaux) et indépendante et tous les audits seront organisés selon des modalités / standards reconnus internationalement.

Les rapports d'audit seront transmis à la l'AFD conformément aux dispositions prévues dans la convention de financement. Enabel élaborera un plan d'action le cas échéant suivant les recommandations de l'audit.

7 Risques et hypothèses

Les principaux risques envisagés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Action sont détaillés ci-dessous ainsi que les mesures de suivi et d'atténuation de ces risques.

Risques	Risques avant gestion		Mesures de gestion/mitigation	Risques après gestion
	Probabilité /Impact	Evaluation		
1. Risques de développement (liés aux processus de développement de l'intervention) & durabilité				
1.1. Faiblesse institutionnelle des ministères de tutelles et faible ancrage du projet au sein des Ministères ciblés (au niveau central)	Moyenne	Moyenne	- La mise en place de Lettre d'entente entre ENABEL et le MEPST et ENABEL et l'IFA (pour compte du MESU) ; lettre d'entente basées sur les éléments de responsabilités institutionnelle liés au DTF. - L'attribution du rôle de MOA à ENABEL (qui sera désigné par la lettre d'entente) et par la mise en place d'une équipe d'exécution technique et	Moyenne

			financière du projet couplée à un dispositif conséquent d'assistance technique • Participation des ministères au COPIL • Appui basé sur de l'expertise perlée en renforcement institutionnel du MEPST ainsi que comme un financement de la mise en œuvre du plan stratégique de l'institution dans le cadre de son renforcement institutionnel pour l'IFA. • Lien avec le RIFAR qui se poursuivra et permettra d'enrichir les réseaux de compétences et de partage de manière autonomie • Appel à propositions pour recherche d'organisations qui pourront poursuivre les collaborations avec le MEPST/ITA au niveau provincial	
1.2. Légèreté dans la prise en compte de la dimension genre du projet qui vise des changements profonds aux niveaux institutionnel, de la FAR mais aussi des communautés	Moyenne	Elevée	• L'équipe projet inclus de l'expertise genre qui accompagnera à plein temps les parties prenantes dans la transition attendue. De l'expertise perlée sera également mobilisée sur le genre pour assurer les liens entre niveau local et central sur la question.	Faible
1.3. Les différents acteurs de la FAR ont des conflits de compétence	Moyenne	Moyenne	• Partenariat avec le réseau international FAR pour appuyer le décloisonnement et la concertation entre les différents acteurs institutionnels et non institutionnels de la FAR • Utilisation des procédures éprouvées ENABEL	Faible
1.4. Les hypothèses de rentabilité des métiers ne soient pas rencontrées	Moyenne	Elevée	• Priorités des thématiques d'action considérées dans une approche de durabilité et d'économie verte • Orientation permanente des opérations vers des actions assurant des perspectives de revenus décents pour les jeunes • Liens avec les interventions travaillant sur l'augmentation de la valeur dans les filières agricoles	Faible
1.5. Systèmes de production qui arrivent à leurs limites environnementales	Moyenne	Moyenne	• Analyse de la durabilité des systèmes de production concernés par les filières d'opportunité dans le cadre de l'analyse territoriale et des différentes actions liées • Intégration de l'agro écologie et de	Faible

			l'agroforesterie à l'ensemble du processus de la FAR	
2. Risques opérationnels (liés aux aspects de gestion de l'intervention, tels que la gestion des ressources humaines, de l'information, de sécurité, des capacités des organisations mettant en œuvre, etc.)				
2.1. Dégradation de la situation sécuritaire (élections présidentielles en 2023)	Moyenne	Moyenne	veille active couplée à un plan d'évacuation du personnel	Faible
2.2. L'évolution de la situation sanitaire liée à la crise COVID	Elevée	Moyenne	mise en place des mesures sanitaires en adéquation avec les recommandations de l'OMS et les règles sanitaires nationales et ENABEL	Faible
2.3. Risque de double financement (IFA)	Faible	Moyenne	Actions menées en appui institutionnel de l'IFA avec une gouvernance et un suivi impliquant les différents partenaires de l'institution	Faible
2.4. Faiblesse de capacité de participation à des MP par les PME, Bureau d'Etudes locaux. Qualité insuffisante des soumissions des Firmes locales pour les Marchés publics et les appels à propositions	Moyenne	Moyenne	- Utilisation des contrats cadres existants chez ENABEL - Connaissance de prestataires ayant déjà travaillé avec les autres interventions ENABEL à Kisangani - L'intervention assurera une bonne prospection pour les prestataires, au travers notamment de communication/publication dans les bons canaux, réseaux, - L'intervention accompagnera les prestataires/partenaires de plus faible capacité (réunion d'information...) lorsque cela sera nécessaire	Moyenne
2.5. Difficultés d'absorption par les partenaires des moyens mobilisés : insuffisance de RH de qualité auprès des instituts cumulé à une sollicitation importante du personnels enseignants dans des réformes	Moyenne	Elevée	- Dans le cadre des accords passés entre ENABEL, le MESU (via l'IFA) et le MEPST et les instituts concernés, il est attendu de définir des clauses de mobilisation du personnel enseignant notamment pour assurer la mobilisation vis-à-vis de la programmation des réformes et pour éviter une rotation trop importante des personnes impliquées - Programmes de formation - Prise en charge de coûts liés à la co-construction et à la mobilisation du personnel (frais logistiques, éventuelles heures supplémentaires) dans les modèles économiques soutenus	Moyenne

			• Ouverture d'opportunités d'actions au sein du réseau de 30 ITA • Assistance technique du projet rapprochée dans les 4 ITA et l'IFA	
2.6. Question de la propriété immobilière avant d'engager des travaux d'infra au niveau de l'IFA	Elevée	Moyenne	• Clarification des statuts fonciers sera établie avant les études infrastructures (UNIKIS INERA et IFA). Cette clarification sera mise en place au travers d'un financement PEE . • Les travaux ne seront démarrés que lorsque les supports formels prévus par le cadre légal seront disponibles.	Moyenne
3. Risques financiers (liés à l'utilisation des fonds)				
3.1. Défaillances de gestion des institutions partenaires (IFA/ITA/CdS)	Moyenne	Elevée	• Développement des capacités de gestion des institutions + audits et contrôles • Contrôles internes • Appui de proximité, renforcement des compétences et coaching • Mise en place du progiciel dans les ITA et formation • Scan organisationnel préalable à la CSUB pour l'IFA	Moyenne
3.2. Détournement d'objet des bourses d'excellence, des bourses de stages et des « kits d'insertion »	Moyenne	Elevée	• Accompagnement et guidance de terrain par prestataires et partenaires • Recherche de partenaires qui poursuivant des objectifs d'intérêt général coïncidant avec les objectifs de l'activité et s'engageant i) à développer des systèmes cogérés avec les ITA, ii) à une gestion du risque fiduciaire, iii) dans un partenariat à plus long terme que la durée du projet avec les ITA et plus particulièrement en regard de la continuité de financement au travers d'autres sources	Moyenne
3.3. Les investissements infrastructurels sont peu entretenus	Moyenne	Moyenne	• Assistance technique pour assurer clarification des responsabilités suite aux travaux et suivi des travaux • Intégration des besoins en maintenance et entretien dans les études liées aux investissements ainsi qu'aux modèles économiques et plans de financement	Faible
4. Risques de réputation				

4.1. Détournements de fonds ou d'objets liés à des fonds	Moyenne	Elevé	• Développement des capacités de gestion des institutions • Audits et contrôles • Contrôles internes • Tolérance zéro de ENABEL • Mécanismes de gestion et gouvernance basés sur la redevabilité entre parties prenantes	Moyenne
4.2. Incidents liés à des VGB dans les instituts partenaires	Moyenne	Elevé	• Intégration des questions du genre (y compris VGB) de manière transversale • Points focaux genre et liens avec personnes de confiance	Faible
4.3. Faible niveau d'insertion des jeunes sortants des instituts accompagnés	Moyenne	Elevé	• Orientation permanente des opérations vers des actions assurant des perspectives de revenus et d'insertion • Liens avec le secteur privé et les interventions travaillant sur l'insertion pratique des jeunes	Faible
4.4. Hypothèses fatales/pré-conditions				
• Volonté de collaboration soutenue entre les institutions parties prenantes de la FAR (décloisonnement) • Volonté institutionnelle de soutenir les réformes accompagnées au sein des PROVED et des instituts • Intérêt des jeunes et des parents pour la dynamique FAR et les dynamiques positives soutenues (bourses, stages,...) • Disponibilité et intérêt des enseignants, PROVED et organes de gouvernance des institutions pour la dynamique. • Les conditions socioéconomiques ne connaissent pas de dégradations profondes • Le personnel des instituts est motivé et disponible pour les chantiers de réforme, notamment en dehors des horaires de cours • Les outils numériques sont adaptés aux besoins • Les estimations des coûts relatifs à la rénovation ou à la construction des infrastructures ne connaissent pas d'augmentations drastiques • Les PPDI sont de qualité et répondent aux attentes du jury et des enjeux d'insertion économique des jeunes • Le personnel enseignant échange de manière régulière avec les parties prenantes du territoire avec une attention particulière portée aux agriculteurs.trices				

8 Cadre logique indicatif de l'Action

Les indicateurs objectivement vérifiables seront définis de manière plus précise au cours de la période de démarrage du projet pendant laquelle des études de base seront réalisées. Ils seront validés par le Comité de Pilotage de l'Action.

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
Finalité	Contribuer au développement socioéconomique inclusif et durable de la RDC en valorisant le capital humain	Nombre de bénéficiaires totaux du projet (+taux de femmes) Nombre de bénéficiaires de biens et services essentiels du projet (+taux de femmes) Nombre de personnes dont la résilience climatique est accrue par le projet (+taux de femmes)	SR : NA C : nb de foyers en lien direct avec les instituts * nb moyen de pers. par foyer + bénéficiaires directs (par sexe) <i>A préciser lors de l'étude de cadrage</i> SR : NA C : 1500 apprenants + 100 professeurs + 100 pers. coordination confessionnelle + 100 pers. ministère de tutelle + 500 pers. (bien et service) SR :NA C : A définir lors de l'étude de baseline et doit	Rapports d'activités du projet Evaluation à mi-parcours Evaluation finale	La situation sécuritaire et sanitaire ne se délétere pas. Les conditions sociaux-économiques ne connaissent pas de changements profonds.

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
			correspondre au nombre de ménages vivant en périphérie des instituts * le nombre moyen de pers. par ménage.		
Objectif spécifique (OS)	Contribuer, dans la province de la Tshopo, au renforcement des dispositifs de formation agricole et rurale aux niveaux technique et universitaire, en intégrant une approche transversale de réduction des inégalités filles-garçons et femmes-hommes ainsi que de promotion des pratiques agricoles durables dans l'ensemble des dimensions du projet	Nombre de personnes bénéficiant d'une formation (par fonction +taux de femmes) % d'augmentation du ratio apprenant.e.s/diplomé.e.s (Par sexe). % d'augmentation de diplômé.e.s inséré.e.s en entreprises, en auto-emploi ou poursuivant leurs études universitaires (+taux de femmes) Ratio homme femme à des postes de responsabilité dans les organes de gestion des ITA et de l'IFA (1/5)	SR :NA C : 1500 apprenant.e.s + 100 professeurs + 100 pers. coordination confessionnelle + 100 pers. ministère de tutelle + 500 pers. + 50 tuteurs SR :NA C : 30% SR : 10%<X<20% C : 50% SR : 1/5 C : 1/3	Rapports d'activités du projet Evaluation à mi-parcours Evaluation finale	Les représentants des organes de gouvernance adhérent à la dimension genre du projet et mobilisent des ressources humaine et financière pour induire un changement profond afin de promouvoir l'égalité entre sexe. Le personnel des instituts est disponibilisé n'est pas muté et adhère à la dimension genre du projet. Le MEPST est associé et participe au processus de renforcement qu'il soutient. Les instituts sont en mesure de gérer les fonds / leur budget d'une manière efficace et transparente.

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
		% des formations créées, réhabilitées, équipées ou accompagnées, destinées à promouvoir la résilience climatique des agriculteurs.trices	SR :NA C : 50%		
Réalisations attendues	<i>R1 : Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR et des instituts accompagnés sont améliorés dans une perspective sensible au genre</i>	Nombre de projets d'établissement opérationnalisés incluant une stratégie genre. Nombre de plans d'action genre déployés % d'augmentation du budget de l'établissement % d'augmentation des femmes dans les instances de gouvernance Nombre de rencontres entre les instances locales, provinciales et nationales	SR :0 C : 5 SR :0 C : 7 SR :0 C : + >20% SR :0 C : + >40% SR : NA C : 80 (au moins une par trimestre et par institut sur 4 ans)	Projet d'établissement Budget des établissements Règlements intérieurs des instituts Guides de procédures administratives et financières. Rapports d'activités annuels des établissements Rapports annuels des organes de gouvernance des établissements Feuilles de présences aux réunions et PV	Les parties prenantes des territoires sont intéressées par la démarche et participent de façon volontaire. Le personnel administratif des instituts est disponible. Les femmes sont mobilisées et participent de façon dynamique aux activités de formation et d'accompagnement.
	<i>R2 : Les apprenants accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire</i>	Nombre de formateurs et tuteurs formés	SR : NA C : 150 (100 prof. + 50 tuteurs) SR : NA	Rapports d'activités du projet Rapports d'activités annuels des établissements	Les communautés locales sont informées et soutiennent l'initiative. Le ministère de tutelle est partie prenante des

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
		Nombre de filières de formation créées, réhabilitées, équipées ou accompagnées Taux de rétention (Par sexe). Nombre d'instituts réhabilités et équipés et dispensant une formation de qualité	C : au moins 8 SR : NA C : > 75 % (Par sexe). SR : 0 C : 5	Rapport mensuel des instituts. Rapports de suivi et d'évaluation des travaux	ajustements apportés aux filières de formation.
	<i>R3 : Les apprenant.e.s sont accompagnés à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes</i>	Nombre d'apprenant.e.s accédant à des stages comprenant de nouveaux outils d'encadrement (par sexe). Nombre de projets professionnels d'insertion (PPDI) développés (par sexe) Nombre de cellule orientation-emploi fonctionnelles Nombre de jeunes accompagnés par les cellules orientation emploi	SR : 0 C : 200 apprenant.e.s SR : 0 C : 100 SR : 0 C : 5 SR : 0 C : 300 (IFA 100, ITA 200)	Rapports d'activités du projet Rapports d'activités annuels des établissements Rapport mensuel des instituts.	Les communautés locales sont informées et soutiennent l'initiative. Les parties prenantes des territoires sont intéressées par la démarche et participent de façon volontaire notamment dans le cadre de l'organisation de stage. Le budget dédié aux plans d'insertion est en adéquation avec les besoins. Les apprenants ont suffisamment de ressources pour poursuivre leurs études.

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
	<i>R4 : Les instituts intègrent les besoins du territoire et développent une offre de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives</i>	Nombre de services développés au sein des instituts Nombre de sessions de vulgarisation à destination des agriculteurs par année et par institut % d'adoption de nouvelles pratiques	SR : NA C : 2 par ITA et 4 pour IFA SR : <2 C : Minimum 2 par an SR : 0 C : Au moins 50% de participants aux sessions de vulgarisation adoptent une ou plusieurs pratiques innovantes	Rapports d'activités annuels des établissements Rapport mensuel des instituts. Feuilles de présences aux séances de vulgarisation Questionnaire d'adoption de bonnes pratiques Visites dans les parcelles des agriculteurs accompagnés	Les communautés locales sont informées des services d'assistance et soutiennent l'initiative. Les parties prenantes des territoires sont intéressées par la démarche et participent de façon volontaire. Les professeurs sont en mesure de se déplacer et d'assurer un service d'accompagnement répondant aux attentes. La communication entre les instituts techniques, supérieurs et les centres nationaux de recherches (INERA...) est adéquate.
Activités	<i>Activités pour R1 : Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR dans la Tshopo et des instituts accompagnés sont améliorés en intégrant une dimension transversale genre</i> <u>Activité 1.1 : Révision/élaboration des projets d'établissement inclusifs intégrant les besoins du territoire et la dynamique partenariale des acteurs FAR</u> <u>Activité 1.2 : Amélioration de la gestion administrative et financière des établissements et de</u>				Les nouveaux outils sont adoptés par la direction des instituts. Le personnel du ministère de tutelle est disponibilisé pour assurer un accompagnement adéquat.

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
	<u>l'optimisation des ressources (humaines et financière)</u> <u>Activité 1.3 : Amélioration de la gouvernance des instituts et de la formation agricole et rurale aux différents niveaux en favorisant la participation active des femmes</u> <u>Activité 1.4 : Accompagnement à la définition et à l'opérationnalisation des stratégies genre au niveau central, provincial et des instituts</u>				
	Activités pour R2 : Les apprenant.e.s accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire <u>Activité 2.1 : Amélioration des infrastructures et du matériel didactiques et pédagogiques</u> <u>Activité 2.2 : Mise en place de système assurant la rétention, la réussite et promouvant l'égalité</u> <u>Activité 2.3 : Enrichissement et adaptation des programmes de formation et des modules pratiques pour assurer le développement des compétences en adéquation aux enjeux économiques, agroécologiques, climatiques et aux besoins du marché de l'emploi au niveau territorial</u> <u>Activité 2.4 : Renforcement de compétences des enseignant.e.s en lien avec la pratique, le genre et le développement de compétences en agroécologie, agroforesterie</u>				Les estimations des coûts relatifs à la rénovation ou à la construction des infrastructures ne connaissent pas d'augmentations drastiques. Une entreprise est en mesure de fournir le mobilier à un prix compétitif. Les familles comprennent et adhèrent aux systèmes de rétention mis en place. Le paiement dématérialisé des bourses est envisageable dans l'ensemble des zones du projet Le matériel agricole est disponibilisé en fonction de la saison de production.

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
					Les enseignant.e.s acceptent d'être formé.e.s en dehors des heures de cours.
	Activités pour R3 : Les apprenant.e.s sont accompagné.e.s à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes <u>Activité 3.1 : Renforcement et amélioration du système de stage permettant le développement de compétences académiques et professionnelles</u> <u>Activité 3.2 : Mise en place effective de cellules orientation-emploi au sein des instituts en lien avec les structures du territoire</u> <u>Activité 3.3 : Développement de projets professionnels d'insertion pour favoriser l'insertion professionnelle</u>				Les familles comprennent et adhèrent aux systèmes de PPDI. Les PPDI sont de qualité et répondent aux attentes du jury. Le paiement dématérialisé des PPDI est envisageable dans l'ensemble des zones du projet. Les cellules d'orientation sont opérationnelles (ou rendues opérationnelles). Les enseignant.e.s acceptent d'être formé.e.s en dehors des heures de cours.
	Activités pour R4 : Les instituts intègrent les besoins du territoire et développent une offre de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives				Le personnel enseignant échange de manière régulière avec les parties prenantes du territoire avec une attention particulière portée aux agriculteurs.trices.

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
	<u>Activité 4.1 : Réalisation d'un diagnostic intégré du territoire qui alimente le plan de développement des instituts</u> <u>Activité 4.2 : Développement d'offre de services aux sein des instituts qui répondent aux besoins des territoires et des agriculteurs.ices et qui contribuent à la diffusion de nouvelles</u>				Le matériel agricole est disponibilisé en fonction de la saison de production.

9 Communication et visibilité

Enabel veillera à respecter les dispositions en matière de rapportage, de communication et de visibilité, telles qu'indiquées dans l'accord signé avec l'AFD.

Pour des questions de sécurité, des adaptations pourront être justifiées et nécessiter des demandes de dérogation.

Une stratégie de communication sur les enjeux et opportunités du GIFT sera mise en œuvre, dès le démarrage du projet, pour s'assurer un bon positionnement et une visibilité durable des initiatives à déployer.

Une stratégie de communication autour des résultats clés de l'Action et un plan opérationnel en vue de sa mise en œuvre pour atteindre les bénéficiaires visés et d'autres groupes cibles seront développés. Les actions de communications et de capitalisations viseront notamment à : i) favoriser l'attractivité de la dynamique positive et des perspectives de la FAR auprès des familles et des jeunes, ii) faire remonter les acquis à l'échelle nationale (question genre, APC, réseau national FAR,...), iii) favoriser des liens forts avec d'autres interventions pour favoriser l'insertion socio économique décente des jeunes (développement de valeur dans les filières, incubation/accélération,...) et iv) assurer une visibilité institutionnelle de l'action.

Enabel est consciente que la communication et la visibilité de l'AFD devra permettre de faire connaître le soutien de l'AFD au travail du GIFT auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'AFD ainsi que le logo de la République française (et plus spécifiquement du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

10 Budget

			CHRONOGRAMME			
	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
Activités	6 978 400	70%	777 600	2 282 067	2 727 067	1 191 667
R1: Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR et des instituts accompagnés sont améliorés en intégrant une dimension transversale genre	1 314 600	13%	280 400	415 600	410 600	208 000
<u>Activité 1.1 : Révision/élaboration des projets d'établissement inclusifs intégrant les besoins du territoire et la dynamique partenariale des acteurs FAR</u>	310 000	3%	190 000	60 000	30 000	30 000
<u>Activité 1.2 : Amélioration de la gestion administrative et financière des établissements et de l'optimisation des ressources (humaines et financière)</u>	160 000	2%	0	55 000	105 000	0
<u>Activité 1.3 : Amélioration de la gouvernance des instituts et de la formation agricole et rurale aux différents niveaux en favorisant la participation active des femmes</u>	497 600	5%	62 400	168 600	173 600	93 000
<u>Activité 1.4 : Accompagnement à la définition et à l'opérationnalisation des stratégies genre au niveau central, provincial et des instituts</u>	347 000	3%	28 000	132 000	102 000	85 000
R2 : Les apprenants accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire	3 505 000	35%	255 000	1 285 667	1 600 667	363 667
<u>Activité 2.1 : Amélioration des infrastructures et du matériel didactiques et pédagogiques</u>	2 433 000	24%	240 000	959 000	1 199 000	35 000
<u>Activité 2.2 : Mise en place de système assurant la rétention, la réussite et promouvant l'égalité</u>	442 000	4%	0	146 667	146 667	148 667
<u>Activité 2.3 : Enrichissement et adaptation des programmes de formation et des modules pratiques pour assurer le développement des compétences en adéquation aux enjeux économiques, agroécologiques, climatiques et aux besoins du marché de l'emploi au niveau territorial</u>	410 000	4%	15 000	95 000	180 000	120 000
<u>Activité 2.4 : Renforcement de compétences des enseignant.e.s en lien avec la pratique, le genre et le développement de compétences en agroécologie, agroforesterie</u>	220 000	2%	0	85 000	75 000	60 000

R3 : Les apprenant.e.s sont accompagnés à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes	832 000	8%	28 000	269 000	284 000	251 000
<i>Activité 3.1 : Renforcement et amélioration du système de stage permettant le développement de compétences académiques et professionnelles</i>	305 000	3%	0	102 000	102 000	101 000
<i>Activité 3.2 : Mise en place effective de cellules orientation-emploi au sein des instituts en lien avec les structures du territoire</i>	110 000	1%	0	60 000	35 000	15 000
<i>Activité 3.3 : Développement de projets professionnels d'insertion pour favoriser l'insertion professionnelle</i>	417 000	4%	28 000	107 000	147 000	135 000
R4 : Les instituts intègrent les besoins du territoire et développent une offre de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives	1 326 800	13%	214 200	311 800	431 800	369 000
<i>Activité 4.1 : Réalisation d'un diagnostic intégré du territoire qui alimente le plan de développement des instituts</i>	150 000	2%	0	100 000	40 000	10 000
<i>Activité 4.2 : Développement d'offre de services aux sein des instituts qui répondent aux besoins des territoires et des agriculteurs.ices et qui contribuent à la diffusion de nouvelles techniques agroécologiques</i>	1 176 800	12%	214 200	211 800	391 800	359 000
Reserve	150 000	2%	0	0	0	150 000
<i>Reserve (fonds de securite)</i>	150 000	2%	0	0	0	150 000
Reserve (fonds de securite)	150 000	2%	0	0	0	150 000
Moyens généraux	2 171 600	22%	625 785	559 496	468 360	517 959
Staff	1 043 624	10%	229 875	278 650	278 650	256 449
Personnel technique	448 274	4%	101 475	118 750	118 750	109 299
Equipe local finance et administration	595 350	6%	128 400	159 900	159 900	147 150
Investments	280 336	3%	213 200	43 136	12 000	12 000
Vehicules	116 000	1%	116 000	0	0	0
Aménagement des bureaux	17 000	0%	10 200	6 800	0	0
Fournitures, installations, machines, équipements	25 000	0%	20 000	5 000	0	0
Equipement IT	102 336	1%	52 000	26 336	12 000	12 000
Frais d'expédition	20 000	0%	15 000	5 000	0	0
Opérational	563 640	6%	141 710	141 710	141 710	138 510
Frais de location & gardiennage	211 200	2%	52 800	52 800	52 800	52 800
Frais de fonctionnement et entretien bureau	24 720	0%	6 180	6 180	6 180	6 180
Frais de fonctionnement véhicules	139 680	1%	34 920	34 920	34 920	34 920

Télécommunication et expédition	116 640	1%	29 160	29 160	29 160	29 160
Missions	33 000	0%	8 250	8 250	8 250	8 250
Fournitures de bureau	7 200	0%	1 800	1 800	1 800	1 800
Training	9 600	0%	3 200	3 200	3 200	0
Frais financiers	12 000	0%	3 000	3 000	3 000	3 000
Autres frais de fonctionnement	9 600	0%	2 400	2 400	2 400	2 400
<i>Audit, M&E and support</i>	<i>224 000</i>	<i>2%</i>	<i>26 000</i>	<i>81 000</i>	<i>21 000</i>	<i>96 000</i>
Audit	60 000	1%	0	15 000	15 000	30 000
Monitoring & Evaluation	140 000	1%	20 000	60 000	0	60 000
Backstopping	24 000	0%	6 000	6 000	6 000	6 000
<i>Communication et visibilité</i>	<i>60 000</i>	<i>1%</i>	<i>15 000</i>	<i>15 000</i>	<i>15 000</i>	<i>15 000</i>
Communication et visibilité	60 000	1%	15 000	15 000	15 000	15 000
TOTAL COUTS DIRECTS ELIGIBLES	9 300 000		1 403 385	2 841 563	3 195 427	1 859 626
Coûts indirects (7,52688% des coûts directs)	700 000		105 631	213 881	240 516	139 972
Imprévus	0		0	0	0	0
Réserve pour imprévus						
BUDGET TOTAL	10 000 000		1 509 016	3 055 444	3 435 943	1 999 597